



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Point 159 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

## Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Exécution du mandat . . . . .	3
A. Considérations générales . . . . .	3
B. Exécution du budget . . . . .	4
C. Coopération avec les autres entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	7
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	8
E. Activités d'appui de la Mission . . . . .	9
F. Tableaux budgétaires axés sur les résultats . . . . .	9
III. Exécution du budget . . . . .	70
A. Ressources financières . . . . .	70
B. Répartition mensuelle des dépenses . . . . .	71
C. Autres recettes et ajustements . . . . .	71
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	72
IV. Analyse des écarts . . . . .	72
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	76



## Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui sont organisés par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire relèvement et réintégration, et appui).

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin 2009)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	300 210,1	298 194,9	2 015,2	0,7
Personnel civil	188 452,0	193 075,8	(4 623,8)	(2,5)
Dépenses opérationnelles	388 231,6	369 217,5	19 014,1	4,9
<b>Montant brut</b>	<b>876 893,7</b>	<b>860 488,1</b>	<b>16 405,5</b>	<b>1,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 553,5	20 797,2	(2 243,7)	(12,1)
<b>Montant net</b>	<b>858 340,2</b>	<b>839 691,0</b>	<b>18 649,2</b>	<b>2,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>876 893,7</b>	<b>860 488,1</b>	<b>16 405,5</b>	<b>1,9</b>

### Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés <sup>a</sup>	Postes prévus	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance
				(pourcentage) <sup>b</sup>
Observateurs militaires	750	625	575	8,0
Contingents	9 250	8 745	8 697	0,6
Police des Nations Unies	715	715	654	8,6
Personnel recruté sur le plan international	995	995	758	23,8
Personnel recruté sur le plan national	2 813	2 813	2 422	13,9
Volontaire des Nations Unies	353	353	253	28,3
Postes de temporaire <sup>c</sup>				
Personnel recruté sur le plan international	42	42	21	50,2
Personnel recruté sur le plan national	47	47	5	89,4
Personnel fourni par des gouvernements	40	40	23	41,7
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés au moyen des crédits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le projet de budget relatif au fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/785 et Corr.1) s'élevait à 838 265 900 dollars, en chiffres bruts (montant net : 818 725 700 dollars). Il couvrait le déploiement de 625 observateurs militaires, 8 745 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 996 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 813 agents recrutés sur le plan national, 362 Volontaires des Nations Unies, 40 fonctionnaires nationaux détachés par le Gouvernement et prévoyait également 89 postes de temporaire (42 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 15 administrateurs et 32 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 820 720 600 dollars en chiffres bruts pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.16, par. 57).

2. Par sa résolution 62/267, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 820 720 600 dollars en chiffres bruts (montant net : 801 870 300 dollars) pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

3. Compte tenu de la structure des dépenses des sept premiers mois de l'exercice 2008/09, des déficits de financement importants sont prévus pour trois grandes catégories de dépenses, à savoir celles afférentes au personnel, au carburant et à la location d'aéronefs. En conséquence, le Secrétaire général, dans une note sur les modalités de financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/756) a demandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 56 173 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, en sus du crédit de 820 720 600 dollars déjà ouvert pour la même période dans la résolution 62/267.

4. Comme suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/777, par. 12), l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire de 56 173 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice considéré. L'Assemblée a aussi décidé de mettre en recouvrement auprès des États Membres un montant supplémentaire de 50 555 790 dollars au titre de cet exercice.

5. Le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 se chiffre à 871 276 390 dollars.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1590 (2005) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a défini le mandat pour l'exercice considéré dans ses résolutions 1812 (2008) et 1870 (2009).

7. La Mission est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général qui est de réaliser la réconciliation nationale et une paix et une stabilité

durables dans un Soudan prospère et uni où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens assurée.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui sont organisés par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réintégration, et appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2008/09, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, on y trouvera en parallèle, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

## **B. Exécution du budget**

10. Au cours de la période considérée, plusieurs éléments et événements externes ont eu des incidences sur le fonctionnement de la Mission et de ce fait, sur l'exécution de son mandat. Ces incidences sont analysées dans les tableaux de budgétisation axée sur les résultats, et les problèmes ainsi que les progrès les plus importants sont décrits ci-après de manière plus détaillée.

11. Les préparatifs et l'appui au processus électoral ont continué de progresser durant la période considérée. La loi électorale a été adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2008 et par la suite, la Commission électorale nationale et le Conseil des affaires des partis politiques ont été créés en novembre 2008. Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil a délivré de nouveaux certificats d'enregistrement à des partis politiques, portant à 68 le nombre total des partis enregistrés.

12. La Commission électorale nationale a créé des hauts comités dans tous les États et un haut comité régional pour le Sud-Soudan à Djouba. Des consultations ont été organisées avec des représentants du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan en vue de préciser l'objet des demandes d'assistance électorale à l'ONU et de fixer un calendrier à cet égard. Par ailleurs, des réunions mensuelles ont été organisées à Khartoum et Djouba avec des organismes donateurs, des représentants d'organisations internationales et les organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe des donateurs pour l'assistance électorale, sur le cadre législatif, les systèmes électoraux, et l'identification et la coordination de l'assistance au processus électoral.

13. Le 21 mai 2009, le Directeur général du Bureau central de statistique a annoncé les résultats du cinquième recensement national de la population du Soudan, indiquant une population totale de 39,2 millions d'habitants, dont 30,9 millions dans le nord du Soudan (soit 79 %) et 8,3 millions dans le Sud-Soudan (soit 21 %). Certains hauts responsables du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) ont publiquement contesté les résultats et continuent de s'opposer à leur utilisation aux fins du partage du pouvoir. Après l'annonce des résultats du recensement et leur rejet par le MPLS, la Mission s'est attachée à rendre les différents hauts comités opérationnels. À la fin de la période considérée, les problèmes suscités par le recensement n'avaient pas influé sur les besoins d'appui existants.

14. Le déploiement des unités mixtes intégrées a progressé lentement. À l'exception de l'unité déployée à Abyei, dans l'ensemble, les effectifs des autres unités n'avaient toujours reçu aucune formation et les unités ne disposaient pas des ressources suffisantes et n'étaient pas intégrées. Les efforts menés par les autorités compétentes pour assurer leur déploiement, de même que les ressources fournies, se sont jusqu'ici avérés insuffisants. Les affrontements survenus à Malakal et Abyei ont fait apparaître que le manque de commandement, de contrôle et d'intégration au sein des unités était devenu une source d'instabilité dans certaines régions. Ils avaient ainsi, dans certains cas, exacerbé une situation déjà précaire.

15. De manière générale, la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS s'était sensiblement détériorée durant la période considérée. Au Sud-Soudan, les conflits tribaux locaux, longtemps latents, ont atteint un niveau de violence sans précédent dans les États du Jonglei, de Warrab, des Lacs et du Haut-Nil. Des violences intertribales opposant des combattants dont les effectifs étaient inhabituellement importants et lourdement armés ont aussi éclaté le long de la frontière entre le Kordofan méridional et le Darfour-Sud dans le nord du Soudan. La Mission a de ce fait intensifié les activités définies dans son mandat qui étaient liées à la gestion des conflits et la protection du personnel en coopération étroite avec les autorités compétentes des États. Elle a notamment établi des bases d'opérations temporaires dans l'État du Jonglei dans le cadre du plan de stabilisation de cet État et multiplié les patrouilles aériennes sur l'ensemble de son territoire pour permettre une meilleure évaluation de la situation et une détection rapide des foyers de conflit possibles. Compte tenu de ces faits récents, le personnel de la Mission a été redéployé dans les localités concernées d'Akobo et Pibor dans l'État du Jonglei en vue d'enquêter sur les atrocités commises contre des civils, dont la majorité étaient des femmes et des enfants. La MINUS a intensifié ses activités de sensibilisation et de coordination avec les autorités locales et organisé des conférences et des réunions de paix avec les chefs tribaux en vue de combattre et d'enrayer ce cycle de violence.

16. On notera à cet égard qu'il avait été initialement prévu qu'en 2008/09, les autorités nationales dans le sud seraient davantage en mesure d'exercer leur fonction de protection et que le rôle de coordination de la MINUS s'en trouverait réduit. Ces attentes ne se sont pas réalisées. De plus, les conséquences des crises économique et alimentaire mondiales ont ajouté un autre aspect aggravant aux conflits tribaux et politiques existants, en donnant lieu à une lutte pour les ressources.

17. La MINUS a concouru aux activités de délimitation de la frontière entre le nord et le sud en fournissant des cartes et des images satellite et en organisant des stages de formation sur les systèmes d'information géographique (SIG) et des ateliers consacrés à ces questions. Il est prévu que l'aide apportée par la Mission pourrait être étendue de manière à continuer d'offrir une formation au SIG et des services dans ce domaine, notamment pour la délimitation des frontières, l'établissement d'une cartographie sur une plus grande échelle, la réalisation d'analyses tridimensionnelles, ainsi que la simulation de vols et l'appui logistique pour les activités de délimitation des frontières (créneaux, ingénierie et compétences techniques).

18. Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan ont fixé au 10 février 2009 la date de lancement de la première phase du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Soudan. Conformément à la stratégie visant à donner la priorité à trois zones, l'opération de désarmement et de démobilisation a été lancée à Ed Damazin (État du Nil Bleu) et suivie par

l'établissement de nouveaux sites dans l'État du Kordofan méridional et à Djouba (État d'Equatoria central). À la fin de juin 2009, 6 566 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers avaient été démobilisés, dont 986 femmes et 944 personnes handicapées. Mais il n'a pas été possible de traiter tous les cas prévus en raison du lancement tardif des opérations, qui était essentiellement dû au manque de volonté des parties d'engager un dialogue pour des raisons d'ordre politique et sécuritaire, aux divergences concernant les modalités de programmation et des opérations dans les trois zones et à des différences d'interprétation des rôles et fonctions des commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord et le sud du Soudan, tels que définis dans l'Accord de paix global. Compte tenu des problèmes importants liés à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan, toutes les parties ont décidé de procéder de manière échelonnée, en se concentrant au départ sur l'appui à cet effort dans les zones de transition et pour les groupes ayant des besoins particuliers dans le Sud-Soudan.

19. Durant la période considérée, la Mission a prévu un déficit de financement pour trois grandes catégories de dépenses, à savoir celles afférentes au personnel (militaire, police et personnel civil), au carburant et à la location d'aéronefs, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ayant pris effet après que le budget a été approuvé, l'octroi d'une prime de risque du fait de l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans le pays au début de la période, la diminution des taux de vacance de postes et l'augmentation sensible du prix du carburant obtenu par voie de sous-traitance et des frais fixes des aéronefs. Par ailleurs, la Mission a dû faire face à des dépenses supplémentaires pour des projets qui ont été reportés de l'exercice précédent à cause des problèmes de financement, ainsi qu'au besoin accru de renforcer les mesures de sécurité dans l'ensemble de la zone de la Mission.

20. La Mission a classé les dépenses par ordre de priorité, trouvé des économies possibles, reporté des projets ou réduit les achats afin de comprimer l'augmentation des dépenses prévues. Elle s'est notamment passée temporairement de 6 appareils, de 4 hélicoptères d'évacuation sanitaire et de 2 avions durant le dernier trimestre de l'exercice à l'examen. Cette réaffectation des ressources a permis de financer les dépenses supplémentaires par rapport à l'année précédente, mais les autres frais de personnel, de carburant et d'aviation ont été importants et n'ont pas pu être absorbés dans les limites des crédits existants.

21. En mars 2009, le Secrétaire général a publié une note sur les modalités de financement de la Mission (A/63/756), dans laquelle il a demandé un crédit supplémentaire de 56,1 millions de dollars, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/273 A.

22. Durant la première moitié de l'exercice, lorsqu'il est apparu que les moyens existants seraient davantage sollicités alors que les financements seraient limités, la Mission a passé en revue et révisé les activités prioritaires et les projets nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Une importance particulière a été accordée à la construction ou la rénovation des sites de démobilisation et des bureaux de la Mission dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. À la fin de juin 2009, un bureau était opérationnel et sept autres avaient été construits ou rénovés. Par ailleurs, trois sites de démobilisation étaient opérationnels.

23. Une importance particulière a aussi été accordée au renforcement des mesures de sécurité dans les installations établies dans l'ensemble de la zone de la mission, à la reconstruction des locaux au quartier général du secteur IV à Abyei après la crise survenue en mai 2008, à la poursuite de la rénovation des bases d'opérations de sorte que le personnel chargé d'épauler les bureaux dispose des locaux et des moyens de communication nécessaires, et à l'appui au renforcement des moyens militaires, ce qui a amené à restructurer les contingents dans l'ensemble de la zone de la mission et, par suite, à redistribuer les unités de logement et les installations. Durant l'exercice considéré, la Mission a aussi fourni un appui logistique pour les préparatifs des élections.

24. Compte tenu des nouvelles priorités dont la Mission a dû tenir compte pendant l'exercice, le projet visant à fournir au personnel sur le terrain des logements permanents a été revu, la Mission n'ayant pas les moyens d'entreprendre des projets de construction. On a en outre constaté que les membres du personnel déployés sur le terrain ne souhaitaient pas tous loger dans les installations établies sur les bases d'opérations, qui offraient un minimum de confort. Ce projet a donc été modifié et les efforts ont été réorientés vers la construction d'équipements permanents, tels que des cuisines, des blocs sanitaires et d'autres locaux à usage commun. Il a en outre été décidé de ne pas remplacer les logements préfabriqués par des locaux en dur et que seules les nouvelles unités de logement seraient construites à titre de structures permanentes.

25. Durant l'exercice, la Mission a continué de coopérer avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans le domaine des opérations aériennes en partageant le coût de deux avions et l'usage d'autres appareils le cas échéant, et a participé à l'élaboration et la planification de projets importants, tels que la construction et la rénovation d'aires de trafic pour les appareils de l'ONU sur les aérodromes de Khartoum et d'El Obeid.

26. La Mission a aussi continué de mettre en œuvre sa stratégie à long terme qui vise à fournir des services de manutention au sol au moyen des capacités internes plutôt que de recourir à des sous-traitants, dans cinq sites (Djouba, Wau, Kadugli, Malakal et Ed Damazin).

### **C. Coopération avec les autres entités des Nations Unies au niveau régional**

27. La MINUS a continué de renforcer sa coopération avec d'autres missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales dans la région pour des questions d'intérêt commun telles que la sécurité et le partage de l'information. On notera à cet égard que l'échange régulier d'informations entre les composantes militaires de la MINUS, la MINUAD, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a notamment facilité le déploiement d'officiers de liaison.

28. La MINUS et la MINUAD ont continué à mener une action concertée pour les opérations d'appui qui leur sont communes, avec notamment le groupement des moyens de transport aérien comme indiqué ci-dessus, la planification conjointe des activités de contrôle des mouvements et des achats, l'entretien des véhicules à Khartoum et El Obeid, le partage des locaux à Khartoum, El Obeid et El Fasher et d'autres services communs, ce qui a permis d'assurer l'efficacité des opérations et

de réaliser des économies. En juillet 2008, les deux Missions ont signé un mémorandum d'accord définissant les modalités de la fourniture d'un appui et de services communs et continué à envisager d'autres activités en vue d'améliorer la coordination.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

29. La coordination et la collaboration entre la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies se poursuivent dans le cadre des missions intégrées sous l'égide du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en sa qualité de Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, qui veille à la complémentarité des interventions des différentes composantes des Nations Unies au Soudan. La collaboration est assurée grâce à des réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays, dont l'objet est de mettre en œuvre un plan d'action humanitaire commun pour les organismes des Nations Unies et d'arrêter le plan de travail annuel pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Soudan, qui définit les différents rôles joués par les membres de l'équipe de pays conformément à leurs mandats respectifs et permet une intervention concertée à l'échelle du système au Soudan.

30. Durant l'exercice 2008/09, la situation humanitaire au Sud-Soudan s'est nettement détériorée par suite de la multiplication des attaques perpétrées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans les États d'Equatoria occidental, d'Equatoria oriental et d'Equatoria central, et de la reprise des violences interethniques dans cinq autres États (Jonglei, Haut-Nil, Warrab, Bahr al-Ghazal occidental et Bahr al-Ghazal-Nord). Cette situation a encore été aggravée par des inondations, qui ont déplacé près de 130 000 personnes et provoqué des épidémies de diarrhée aqueuse aiguë, choléra, méningite et paludisme dans deux États (Bahr al-Ghazal-Nord et Warrab) et de polio dans tous les États. Du fait de la poursuite des attaques perpétrées par la LRA, 90 000 personnes ont été déplacées au Sud-Soudan depuis décembre 2008 et 20 000 réfugiés déplacés par suite des violences commises par le mouvement en République démocratique du Congo se trouvent actuellement au Sud-Soudan. Plus de 90 % de la population touchée s'est installée dans la région de Yambio dans l'État d'Equatoria occidental. En conséquence, l'ONU et ses partenaires ont participé à 24 opérations humanitaires d'urgence durant la période considérée et ont fourni des services médicaux et sanitaires, des aliments, de l'eau et une aide non alimentaire, notamment des abris, aux populations touchées. Plus de 100 000 personnes ont été déplacées par suite de l'escalade des conflits interethniques dans différentes régions du Sud-Soudan, souvent provoqués par de violents combats pour des ressources naturelles limitées. La situation humanitaire a encore été aggravée par la crise budgétaire au Sud-Soudan. La baisse des recettes pétrolières a eu de graves conséquences et a notamment eu pour effet de restreindre l'activité économique et de diminuer les dépenses publiques et les dépenses de fonctionnement et des salaires. Le Gouvernement du Sud-Soudan n'a pas été en mesure d'assurer la fourniture des services de base ou de verser les salaires du secteur public comme prévu.

31. Le Représentant spécial conjoint a eu autorité sur toutes les entités des Nations Unies présentes au Darfour, à l'exception de l'équipe de pays des Nations Unies dont les activités ont continué d'être coordonnées par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, de la MINUS.

## **E. Activités d'appui de la Mission**

32. Durant l'exercice 2008/09, la Mission a renforcé son efficacité en prenant en charge le coût de deux aéronefs avec la MINUAD et en poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie à long terme qui vise à assurer les opérations de manutention au sol au moyen des capacités internes.

33. La Mission, qui a dû faire face à des contraintes majeures de financement, a mis en œuvre les mesures d'économie décrites ci-dessus durant une période où elle a été davantage sollicitée à cause d'événements externes, pour réaliser des tâches telles que la reconstruction du quartier général du secteur à Abyei après les troubles survenus en mai 2008, la création de trois sites de démobilisation et de sept bureaux de la Mission chargés de faciliter la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a finalement été entreprise, et les travaux d'amélioration du dispositif de sécurité du fait de l'augmentation des risques, sans parler de l'aménagement prévu des installations dans les bases d'opérations.

34. Compte tenu du calendrier arrêté pour la mise en œuvre des différents projets de construction, il a été décidé de construire des structures permanentes uniquement pour répondre aux besoins de logement du personnel dans les quartiers généraux des secteurs par suite de la restructuration des contingents et en vue de fournir des logements aux nouveaux membres du personnel organique au niveau des États.

35. Par ailleurs, on s'est efforcé d'apporter des améliorations en construisant des locaux à usage commun et en fournissant des services de manière à encourager le personnel à loger dans les installations de l'ONU aux fins de réduire le coût de l'indemnité de subsistance (missions) et les risques en matière de sécurité. Grâce en partie à ces améliorations, le pourcentage des effectifs civils basés dans les secteurs et les bases d'opérations et résidant dans des logements fournis par l'ONU est passé de 21 % en juin 2008 à 73 % en juin 2009.

36. Afin de remédier aux retards pris dans le recrutement, la MINUS a publié des instructions permanentes et des directives administratives relatives au recrutement et à la sélection de personnel et organisé plusieurs stages de formation sur la question à l'intention des directeurs de programme. La Mission a continué de mettre l'accent sur les capacités nationales en organisant des campagnes de recrutement dans la zone d'opérations et en réduisant encore le taux de vacance de postes d'agent recruté sur le plan national.

## **F. Tableaux budgétaires axés sur les résultats**

### **Composante 1 : processus de paix**

37. Au cours de l'exercice 2008/09, l'une des principales réalisations au titre du processus de paix a été la publication, en mai 2009, des résultats du cinquième recensement national de la population, qui a situé l'effectif total de la population à 39,2 millions d'habitants, dont 79 % au Nord-Soudan et 21 % au Sud-Soudan.

38. Les préparatifs du processus électoral ont enregistré des avancées, telles que l'adoption de la loi électorale en juillet 2008 et la mise en place de la Commission électorale nationale et du Conseil des affaires des partis politiques en novembre 2008. Par contre, les préparatifs des référendums prévus en 2011 au Sud-Soudan et à Abyei ont pris du retard et, en juin 2009, l'Assemblée nationale n'avait pas encore adopté la loi référendaire.

39. S'agissant du règlement du conflit d'Abyei, les parties à l'Accord de paix global ont accompli d'importants progrès qui ont consisté à déployer une unité mixte de police intégrée et à soumettre la question des frontières d'Abyei à la médiation internationale, qui a pris connaissance des mémoires en clôture en avril 2009.

40. La MINUS a prêté son concours au processus de démarcation de la frontière entre le nord et le sud en fournissant l'appui nécessaire en matière d'imagerie satellitaire, de cartographie et de formation. Grâce aux images satellitaires qui lui ont été communiquées en octobre 2008, la Commission frontalière a pu élaborer une carte de base en vue de la délimitation de la frontière. Une formation dispensée à son président, à son vice-président et à huit autres de ses membres a permis de renforcer la capacité de la Commission d'utiliser les systèmes d'information géographique.

---

**Réalisation escomptée 1.1** : Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut définitif du Sud et du Nord-Soudan ainsi que du Soudan oriental est réglée de manière pacifique

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Promulgation de la loi électorale nationale et création/administration de la Commission électorale nationale et d'autres structures électorales conformément à son mandat

Objectif atteint. La loi électorale a été adoptée le 7 juillet 2008 et signée par le Président le 14 juillet 2008. La Commission électorale nationale a prêté serment devant le Président le 25 novembre 2008 et les hauts comités des États du Nord-Soudan (y compris le Darfour) et du Sud-Soudan ont été mis en place le 3 mai 2009.

1.1.2 Mise en place dans tout le pays, aux niveaux des États, des sous-régions, des districts et des administrations locales, de bureaux d'inscription sur les listes électorales

À la fin de la période considérée, les hauts comités des États n'étaient pas pleinement opérationnels en raison d'un manque de ressources.

1.1.3 Création et administration de la Commission foncière conformément à son mandat

Le projet de loi sur le régime foncier a été adopté par l'Assemblée législative du Sud-Soudan le 26 janvier 2009 et la loi y relative a été promulguée. Le 20 avril, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant création des commissions foncières. Les commissions foncières des États n'ont pas été établies dans tous les secteurs. Il est prévu qu'elles soient mises en place dans les quatre États du secteur II à l'échéance de la fin de 2009 et qu'elles soient administrées par le Gouvernement du Sud-Soudan.

1.1.4 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation afin de suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global

Objectif atteint. Toutes les parties ont participé à 13 séances plénières ordinaires et à 2 séances spéciales de la Commission du bilan et de l'évaluation.

1.1.5 Achèvement des travaux de la Commission technique spéciale des frontières, consacrés à la démarcation de la frontière entre le nord et le sud

La Commission technique spéciale des frontières n'a arrêté aucune décision définitive concernant les frontières entre le nord et le sud. Elle a fait état de son intention d'achever les travaux de démarcation à l'échéance du 30 septembre 2009.

1.1.6 Accord des parties sur les questions de partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, notamment transfert intégral des fonds fédéraux aux États

Au cours de la période à l'examen, les parties se sont conformées aux dispositions de l'Accord de paix global relatives au partage des richesses. Le Gouvernement d'unité nationale a intégralement transféré la part des recettes pétrolières du Gouvernement soudanais jusqu'en juin 2009; à la fin juin 2009, le solde à régler pour les États producteurs de pétrole (Unity, Haut-Nil et Kordofan méridional) s'établissait à 1,4 milliard de dollars. La situation des transferts au Fonds national des recettes n'a pas encore été rendue publique. Aucune réclamation des États n'a été enregistrée.

1.1.7 Accord des parties sur le statut d'Abyei et stabilisation de la situation politique dans les « trois Zones » (État du Nil Bleu, État du Kordofan-Sud et Abyei), notamment création de commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan-Sud et du Nil Bleu

États du Nil Bleu et du Kordofan-Sud : sous les auspices du Comité conjoint pour l'élimination des obstacles et du Haut Comité politique exécutif, qui relèvent tous deux du Parti du congrès national et du MPLS, les parties sont convenues d'unifier leurs systèmes administratif, éducatif et judiciaire, ainsi que leur police et leur fonction publique, afin de favoriser la stabilisation de la situation politique. Des commissions du bilan et de l'évaluation ont été mises en place et sont opérationnelles dans les États du Nil Bleu et du Kordofan-Sud. Des progrès ont été accomplis sur la voie de la stabilisation du processus politique dans les deux États, particulièrement celui du Nil Bleu, mais il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir procéder aux consultations populaires dans ces deux États comme prévu dans l'Accord politique global. Abyei : les parties ont conclu l'Accord d'arbitrage concernant Abyei le 11 juillet 2008 et défini le mandat relatif à l'arbitrage le 24 novembre 2008. Le 23 juillet 2009, la Cour permanente d'arbitrage a défini la zone d'Abyei aux fins du Protocole d'Abyei, conformément aux dispositions de la feuille de route.

1.1.8 Mesures visant à faire en sorte que les parties à l'Accord de paix pour le Soudan oriental respectent les mécanismes et le calendrier prévus dans ledit accord

Les parties à l'Accord de paix pour le Soudan oriental ont tenu une seule réunion du Haut Comité mixte de mise en œuvre en novembre 2008, à Port-Soudan. Elles ont respecté les mécanismes de l'Accord mais l'application du calendrier d'exécution a subi des retards.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conseils à la Commission électorale nationale sur la création d'un cadre juridique, l'élaboration d'un concept d'opérations et d'un plan pour la tenue des élections présidentielles et générales et des élections au niveau des États	Oui	Après l'établissement du siège de la Commission électorale nationale en février 2009, la MINUS a tenu 15 réunions avec le Secrétaire général, le Président et le Coprésident de la Commission, ainsi qu'avec des consultants et des membres des différents comités de planification, sur divers volets de la planification et de l'organisation des élections. La MINUS a participé à deux réunions mensuelles avec le Comité des politiques de la Commission, afin d'examiner les questions

Assistance à la Commission électorale nationale et à ses bureaux locaux pour la préparation, la planification et l'organisation des opérations d'inscription sur les listes électorales, notamment la conception et le lancement d'une campagne d'éducation civique dans tout le pays, l'identification et la mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales à tous les niveaux administratifs du Gouvernement dans les 26 États pour que toutes les personnes désireuses de participer aux élections puissent y avoir accès sans difficulté, mise au point de matériaux pour ces opérations et formation du personnel de supervision sur le terrain ainsi que des responsables de l'inscription des électeurs sur les listes électorales à la gestion de ce processus

relatives aux politiques, ainsi qu'à trois réunions mensuelles avec le Comité technique de la Commission concernant la planification opérationnelle. La Mission a également élaboré un projet de concept d'opérations, un plan opérationnel type, une note sur les normes, les spécifications et les plans de distribution et de mouvement du matériel électoral, à l'intention de la Commission.

Oui Le 20 février 2009, la Commission a sollicité l'assistance des Nations Unies dans cinq domaines : la fourniture du matériel électoral; la planification et la logistique électorales; la formation, le renforcement des capacités et le soutien consultatif; la sensibilisation des électeurs; et la coordination de l'assistance internationale. Afin d'aider la Commission à inscrire les électeurs et à planifier les élections, la MINUS a élaboré et soumis la documentation suivante : recommandations relatives à la structure de la Commission; stratégies et options relatives à l'inscription des électeurs; plan opérationnel type d'inscription des électeurs; ressources nécessaires à l'établissement du siège de la Commission, des bureaux d'État dans l'ensemble du pays et du bureau du Haut Comité du Sud-Soudan; ressources informatiques nécessaires à l'informatisation de l'inscription des électeurs; liste du matériel électoral; et simulations électorales et simulations de décompte. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'International Foundation for Election Systems (IFES) et la Commission du bilan et de l'évaluation, la MINUS a organisé un atelier d'initiation à l'intention de 170 participants de la Commission, du Haut Comité pour le Sud-Soudan et des hauts comités des États. Elle a également formulé des recommandations sur les stratégies de formation civique et d'éducation des électeurs, élaboré un plan de travail, un calendrier, un tableau de répartition et un budget, à l'intention de la Commission, et organisé 10 ateliers sur le projet BRIDGE (Building Resources in Democracy, Governance and Elections). La Mission a participé à deux réunions de stratégie aux côtés du Groupe de travail de la Commission sur la formation civique, établi un catalogue des règles, règlements, procédures, instructions et formulaires que devrait élaborer la Commission

Consultations mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter la mise en place des institutions prévues dans l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été créées, la démarcation de la frontière, le règlement du statut d'Abyei, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que la tenue des élections et du référendum prévus dans l'Accord susmentionné

Consultations hebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS avec tous les acteurs politiques (pouvoirs exécutif et législatif) du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan grâce à une participation systématique aux mécanismes d'examen et de coordination, tels que la Commission du bilan et de l'évaluation et ses groupes de travail

Participation aux sessions plénières mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation et aux réunions de ses groupes de travail sur la sécurité, les « trois Zones » et les modalités de partage des richesses, notamment contribution à la planification stratégique, facilitation des activités de mobilisation et offre des bons offices de la communauté internationale aux parties à l'Accord de paix pour les questions d'application, et décisions prises par la Commission

Offre de bons offices grâce à des réunions d'information mensuelles et trimestrielles, dans le but d'assurer une nouvelle fois la participation de la communauté internationale et des organismes régionaux, tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux efforts visant à appuyer les priorités et les tâches liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix global

conformément à la loi sur les élections nationales, élaboré des formulaires et des manuels types, conçu un formulaire d'inscription des électeurs pour examen par la Commission et mis au point un plan de formation en cascade du personnel chargé de l'inscription des électeurs. La MINUS a fait un état des lieux dans chacun des 10 États du Sud-Soudan afin d'établir une base de données sur les emplacements susceptibles d'accueillir des bureaux administratifs, des centres d'inscription et des bureaux de vote.

- 20 Des consultations ont été tenues avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan.
- 23 Des consultations ont été tenues avec les partis politiques.
- 38 Des consultations ont été tenues sur l'application de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS avec des acteurs politiques du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan.
- 13 La Commission du bilan et de l'évaluation a tenu des sessions plénières mensuelles.
- 2 La Commission du bilan et de l'évaluation a tenu des sessions spéciales.
- 12 Des réunions ont été régulièrement tenues sur la sécurité (6), les « trois Zones » (3) et les modalités de partage des richesses (3).
- 1 Une réunion d'information a été organisée à l'intention du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.
- 2 Des réunions d'information ont été organisées à l'intention de l'Envoyé spécial de l'Union africaine au Soudan.
- 3 Des réunions d'information ont été organisées à l'intention de la Ligue des États arabes.

Participation aux réunions périodiques de la Commission politique du cessez-le-feu et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à cette commission, notamment offre de bons offices aux parties pour le règlement de questions litigieuses, telles que le redéploiement des forces, le déploiement intégral et les opérations des unités mixtes intégrées ainsi que l'intégration et la réintégration d'autres groupes armés

Conseils, dans le cadre de réunions mensuelles avec la Commission technique spéciale des frontières, sur la planification des activités de démarcation de la frontière, la prévention des conflits dans ce contexte et fourniture d'un soutien logistique

Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et quatre réunions d'information sur le Soudan à l'intention du Conseil

Campagne multimédia en faveur de l'Accord de paix global, d'un processus politique démocratique, de la tenue d'élections, du dialogue national et de la réconciliation, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques à Khartoum et Djouba (24 heures sur 24, sept jours sur sept), avec un réseau de correspondants dans 6 localités (Wau, Malakal, Abyei, Kadugli, Ed Damazin et Rumbek) devant être diffusées dans tout le Sud-Soudan sur 18 stations de relais FM et dans tout le Soudan (3 heures de diffusion par jour sur ondes courtes); émissions radiophoniques 1 heure par semaine sur les élections; émissions radiophoniques 3 heures

9 Des réunions d'information ont été organisées dans les capitales d'États Membres (Paris, Londres, Le Caire, Washington et Berlin).

1 Une séance d'information a été organisée lors d'une réunion intermissions avec la MINUAD, la MINURCAT et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

8 La Mission a facilité l'organisation des réunions de la Commission politique du cessez-le-feu et a participé à ces réunions.

23 La Mission a facilité l'organisation des réunions de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et a participé à ces réunions.

Oui La MINUS a coopéré étroitement avec la Commission technique spéciale des frontières et a notamment tenu des réunions mensuelles avec la présidence et les hauts responsables du Comité; elle a organisé 2 sessions de formation à l'intention des membres du Comité et une visite technique à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); une carte de base relative à la démarcation de la frontière a été établie par la Mission et communiquée au Comité; des cartes détaillées en version imprimée, relatives à la frontière d'Abyei et à des emplacements clefs situés le long de la frontière nord-sud, ont été fournies.

4 Les rapports du Secrétaire général ont été soumis.

4 Des réunions d'information ont été organisées à l'intention du Conseil de sécurité.

Oui Les émissions de Miraya FM ont été diffusées sur 13 stations de relais dans le Sud-Soudan, y compris en continu sur le Web, grâce à un réseau de correspondants à Wau, Malakal et Rumbek et, dans le nord du pays, en kadugli sur ondes courtes (3 heures par jour). La diffusion par la MINUS de programmes radiophoniques dans le nord du Soudan n'a pas été approuvée; par conséquent, les émissions n'ont été diffusées que sur le Web, en continu, et 3 heures par jour sur ondes courtes par les soins d'une société extérieure.

par semaine sur les engagements essentiels pris dans l'Accord de paix global, notamment les questions liées au partage du pouvoir et des richesses et à la sécurité; points de presse hebdomadaires; bulletin mensuel (pour le nord et le sud); réunions trimestrielles télévisées avec des personnalités soudanaises en vue de promouvoir la paix et le rôle de la MINUS; affichage du « CPA Monitor » (rapport mensuel sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global) sur le site Web de la MINUS; et ouverture de 6 centres de promotion dans les zones urbaines

Formation de 80 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, notamment en ce qui concerne la diffusion d'informations exactes, vérifiées et impartiales

Consultations périodiques avec les mouvements du Soudan oriental et le Gouvernement d'unité nationale, et suivi de l'exécution des engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de paix pour le Soudan oriental

Conseils aux commissions du bilan et de l'évaluation dans les États du Kordofan-Sud et du Nil Bleu pour l'organisation à l'intention des législateurs des États à Kadugli et Ed Damazin d'une campagne d'information sur les consultations populaires, les modalités et le lancement de telles consultations, ainsi que le recrutement d'experts et de consultants chargés de fournir des conseils sur les problèmes que posent les consultations populaires et les solutions à y apporter

Établissement de quatre rapports sur la réaction de la population à l'égard de l'application de l'accord sur le partage des richesses et la prospection pétrolière à l'intention de la Commission du bilan et de l'évaluation et de son groupe de travail sur le pétrole

Des émissions hebdomadaires sont diffusées, depuis janvier, sur les élections; l'émission *Straight Talk* sur l'Accord de paix global est diffusée chaque samedi; des émissions relatives à l'Accord de paix global sont produites 2 fois par semaine; 11 points de presse et 20 réunions spéciales d'information ont été organisés sur les questions relatives à l'Accord de paix global.

Le bulletin de la Mission *In Sudan* a été produit mensuellement en anglais et en arabe et largement distribué dans tout le pays.

9 messages d'intérêt public, 82 reportages vidéo, 1 documentaire de 15 minutes sur les activités de la Mission et 1 documentaire sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Soudan ont été produits. Le rapport mensuel relatif à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, « CPA Monitor », a été produit et affiché sur le site Web de la MINUS. Les centres de promotion n'ont pu être mis en place pour des raisons de sécurité et faute de ressources humaines.

86 Trois ateliers ont été organisés à Khartoum et à Djouba à l'intention de 46 journalistes locaux. En outre, 40 journalistes locaux de Radio Miraya ont été formés à Khartoum et à Djouba à la couverture des élections.

6 Des consultations ont été tenues avec les mouvements du Soudan oriental et le Gouvernement d'unité nationale.

Non Des commissions du bilan et de l'évaluation ont été établies dans les États du Nil Bleu et du Kordofan-Sud. Par ailleurs, la Mission s'est régulièrement réunie avec les commissions et a suivi leurs activités. Des experts ont entrepris des études sur le terrain et dispensé des conseils dans les deux États.

2 2 rapports ont été établis sur les répercussions de la prospection pétrolière au niveau des communautés du Sud et ce nombre s'est avéré suffisant compte tenu de l'organisation régulière de réunions d'information.

Mise à jour, tous les mois, du « CPA Monitor » pouvant être consulté par le public sur le site Web de la MINUS

12 12 numéros du rapport mensuel sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global, « CPA Monitor », ont été publiés; 6 numéros (janvier à juin 2009) ont été affichés sur le site Web de la MINUS.

---

### Composante 2 : sécurité

41. Parmi les principales réalisations, on mentionnera les nouveaux progrès accomplis dans le redéploiement des Forces de l'Alliance soudanaise et des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan : après vérification des chiffres, les premières ont redéployé l'intégralité des 46 403 hommes initialement déclarés, et les secondes, 27,6 % des 59 168 hommes initialement déclarés. Un contrôle et une vérification effectués de manière exhaustive permettront de mesurer la progression future du redéploiement.

42. Un certain nombre de questions controversées entre les parties ont été réglées par des moyens pacifiques dans le cadre des réunions tenues par la Commission mixte militaire du cessez-le-feu. Cependant, les conditions générales de sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS se sont sensiblement dégradées pendant l'exercice considéré. Au Sud-Soudan, les conflits intertribaux locaux qui couvaient depuis longtemps se sont intensifiés pour atteindre un niveau de violence sans précédent dans l'État de Jonglei, l'État de Warrab, l'État des Lacs et l'État du Haut-Nil. La violence intertribale, qui met aux prises des forces combattantes inhabituellement importantes et lourdement armées, s'est aussi manifestée le long de la frontière entre le Kordofan méridional et le Darfour-Sud au Nord-Soudan. La Mission a donc intensifié ses activités en matière de gestion des conflits et de protection des civils, en étroite coopération avec les autorités étatiques compétentes, et a notamment établi des bases d'opérations temporaires et multiplié les patrouilles aériennes dynamiques.

43. Le déploiement des unités mixtes intégrées a été moins rapide que prévu. En dépit du lancement d'un projet d'infrastructure et de moyens de transmissions majeur, financé par des dons, pendant l'exercice considéré, ces unités n'étaient toujours pas vraiment formées, étaient dépourvues de ressources suffisantes et n'étaient pas intégrées – à l'exception de celles basées à Abyei. Les efforts et les ressources fournis par les autorités compétentes pour faire progresser le déploiement ont été insuffisants. De graves affrontements auxquels ont été mêlées des unités mixtes intégrées, à Abyei en décembre 2008 et à Malakal en mars 2009, ont révélé que les carences touchant le commandement, le contrôle et l'intégration des unités étaient devenues une source majeure d'instabilité.

---

**Réalisation escomptée 2.1 : Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005**


---

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu permanent et des accords de sécurité (2006/07 : 1; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

Les affrontements entre les composantes Armée populaire de libération du Soudan et Forces de l'Alliance soudanaise des unités mixtes intégrées (marché d'Abyei en décembre 2008, Malakal en avril 2009) ont été considérés comme des violations majeures du cessez-le-feu et un revers pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

2.1.2 Les mécanismes de cessez-le-feu, qui comprennent la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les commissions militaires mixtes de zone et les équipes militaires mixtes, conformément aux dispositions du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité, tiennent 24 réunions au niveau des commissions militaires mixtes de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu.

Objectif atteint

La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a tenu 25 réunions (22 réunions ordinaires, 2 réunions d'urgence et 1 réunion spéciale).

Les commissions militaires mixtes de zone ont organisé 143 réunions (140 réunions ordinaires et 3 réunions d'urgence).

2.1.3 Absence de l'Armée populaire de libération du Soudan au Nord-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées

Pour l'Armée populaire de libération du Soudan, le redéploiement a concerné 27,6 % des 59 168 soldats initialement déclarés. Il n'a pas été possible de faire mieux pendant l'exercice considéré en raison des retards dans la démarcation de la frontière. En outre, le maintien de forces dans les zones de transition s'explique essentiellement par un écart dans les chiffres déclarés à l'origine par l'Armée populaire de libération du Soudan. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu poursuit l'examen des chiffres tant avec les Forces de l'Alliance soudanaise qu'avec l'Armée populaire de libération du Soudan en vue d'un contrôle et d'une vérification continus de l'ajustement en cours.

2.1.4 Absence des Forces de l'Alliance soudanaise au Sud-Soudan, à l'exception du personnel affecté aux unités mixtes intégrées

Objectif atteint

Pour les Forces de l'Alliance soudanaise, l'intégralité des 46 403 soldats initialement déclarés ont été redéployés.

2.1.5 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et continuent à respecter les chiffres convenus dans l'Accord de paix global en ce qui concerne le nombre de membres des unités mixtes intégrées (2006/07 : 29 702; 2007/08 : 39 000; 2008/09 : 39 000).

Alors que le Conseil de défense conjoint avait autorisé les unités mixtes intégrées à avoir un effectif de 39 639 militaires (19 820 pour l'Armée populaire de libération du Soudan et 19 819 pour les Forces de l'Alliance soudanaise), l'Armée populaire de libération du Soudan a déployé 16 082 soldats (81,3 %) et les Forces de l'Alliance soudanaise 16 641 (84 %). Les deux parties continuent de s'attacher à atteindre le niveau d'effectifs exigé.

2.1.6 Les Forces de l'Alliance soudanaise et l'Armée populaire de libération du Soudan approuvent le plan révisé pour l'alignement ou la démobilisation et la dissolution d'autres groupes armés.

#### Objectif atteint

Les autres groupes armés ont été officiellement incorporés soit dans l'Armée populaire de libération du Soudan, soit dans les Forces de l'Alliance soudanaise, par l'intermédiaire de la Commission de concertation avec les autres groupes armés.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour améliorer les modalités d'application du cessez-le-feu	25	La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a tenu 25 réunions (22 réunions ordinaires, 2 réunions d'urgence et 1 réunion spéciale). Le commandant ou le commandant adjoint de la Force ont présidé les réunions; celles-ci ont porté sur tous les aspects du protocole concernant les arrangements de sécurité, notamment les résultats du suivi et des vérifications de l'accord de cessez-le-feu, le redéploiement des effectifs, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés et d'autres questions qui ne pouvaient pas être réglées au niveau des commissions militaires mixtes de zone.
Présidence des réunions bimensuelles des commissions militaires mixtes de zone dans 6 secteurs, pour surveiller et vérifier les violations présumées, régler les différends et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu	143	Réunions (140 réunions ordinaires et 3 réunions d'urgence) tenues dans les 6 secteurs. Les réunions, présidées par les commandants de secteur, ont permis d'examiner tous les aspects du Protocole sur les arrangements de sécurité au niveau sectoriel, notamment les résultats du suivi et de la vérification du cessez-le-feu, le redéploiement des forces, la formation et l'intégration des unités mixtes intégrées, l'intégration des autres groupes armés et l'établissement de rapports, à l'intention de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, portant sur les questions qui ne pouvaient pas être réglées à l'échelon sectoriel.
Appui aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales, aux organismes humanitaires et aux organisations associées aux processus électoraux (services de protection, réunions d'information sur la sécurité et aide à l'évacuation)	Oui	Des services de protection ont été fournis à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales dans 10 États du Sud-Soudan et dans les « trois Zones ».
Réunions périodiques avec les Forces de l'Alliance soudanaise et l'Armée populaire de libération du Soudan sur la formation et le déploiement des unités mixtes intégrées et la mise au point du plan	3	Réunions du groupe de travail chargé de l'appui financier. Des réunions informelles ont été organisées avec le commandant des unités mixtes intégrées et les représentants du Conseil

de mise en œuvre de ces unités; réunions de liaison périodiques avec les donateurs concernant les besoins de ces unités en matière d'infrastructure, de formation, d'équipement et de soutien logistique

316 820 jours-homme assurés par 4 unités de la réserve de la force de la taille d'une compagnie chacune, pour protéger le personnel civil des Nations Unies et ses biens dans toute la zone de la Mission (217 hommes par compagnie, 4 compagnies pendant 365 jours)

87 600 jours-homme assurés par 6 sections de la réserve tactique pour prévenir les violations des accords de cessez-le-feu dans chaque secteur (40 hommes par section et par secteur, pendant 365 jours)

78 840 jours de patrouille motorisée-homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier les activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à renforcer la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles par base d'opérations d'observateurs, 18 bases pendant 365 jours)

312 075 jours de patrouille motorisée et pédestre-homme pour surveiller et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les parties, afin d'assurer la sécurité des observateurs et de sécuriser les postes de contrôle fixes et mobiles (15 hommes par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 19 compagnies pendant 365 jours)

3 840 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation ayant trait au respect du Protocole concernant les arrangements de sécurité (16 hélicoptères, 20 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)

9 216 heures de patrouille par bateau pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le cessez-le-feu (8 bateaux opérant chacun 96 heures par mois pendant 12 mois)

de défense conjoint pour étudier la mise au point des unités mixtes intégrées. La MINUS a créé un groupe de travail sur ces unités.

280 765 Jours-homme assurés par 4 compagnies. L'écart s'explique par le fait que l'effectif du bataillon de réserve de la Force était plus faible que prévu. L'effectif moyen du bataillon représentait 87 % de la capacité prévue.

87 600 Jours-homme assurés par 6 sections (réserves tactiques)

26 131 Jours de patrouille motorisée assurés par les observateurs militaires (6 537 patrouilles à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille en moyenne). Comme suite à l'étude sur les capacités militaires, l'effectif des observateurs militaires a été ramené de 625 à 525. Les patrouilles dans les zones d'opérations ont été réduites. Les mauvaises conditions météorologiques et l'état des routes pendant la saison des pluies ont limité la possibilité d'emprunter les axes de patrouilles reconnus, et le nombre de patrouilles a donc été réduit.

146 659 Jours de patrouille motorisée et pédestre-homme consacrés aux activités de surveillance et de vérification. Le produit effectif est inférieur aux prévisions en raison du nombre limité de véhicules disponibles, auquel se sont ajoutés des problèmes d'entretien et le manque d'entrepôts adaptés aux conditions qui sévissaient. Dans certaines zones, le manque de véhicules a entraîné une réduction de la taille des patrouilles (moins de 15 hommes).

937 Heures de patrouille aérienne effectuées. Le nombre effectif d'heures de patrouille aérienne est inférieur aux prévisions en raison d'une réduction de la flotte de la MINUS, qui a entraîné une baisse des moyens aériens disponibles. Cette situation a été aggravée par le mauvais temps.

829 Jours de patrouille fluviale effectués. Le nombre effectif de jours de patrouille fluviale est plus faible que prévu en raison du mauvais temps qui a limité les interventions pendant de longues périodes.

149 650 jours-homme pour sécuriser des postes de contrôle fixes et mobiles (10 hommes par compagnie, 23 compagnies pendant 365 jours) et des bases d'opérations temporaires afin de sécuriser des zones lors d'opérations spécifiques (30 hommes par secteur, 6 secteurs pendant 365 jours)

567 210 jours-homme pour assurer la sécurité des installations fixes et la protection des bases d'opérations et des postes de commandement sur le terrain (1 554 hommes pendant 365 jours)

7 200 jours de patrouille d'observateurs militaires pour surveiller le désarmement, la démobilisation et la réintégration de groupes cibles issus des Forces de l'Alliance soudanaise et de l'Armée populaire de libération du Soudan (8 observateurs par équipe, 5 équipes pendant 180 jours)

Évaluations conjointes conduites avec des représentants de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, des Forces de l'Alliance soudanaise et de l'Armée populaire de libération du Soudan pour sécuriser les sites potentiels de désarmement et de démobilisation

79 040 Jours-homme effectués pour assurer la sécurité des postes de contrôle fixes ou mobiles. Les besoins opérationnels en matière de bases d'opérations temporaires et d'autres zones temporaires sécurisées ont été moindres que prévu, principalement en raison de l'intensification des patrouilles, ce qui a permis de réduire les forces affectées à des fonctions de sécurité statiques.

567 210 Jours de protection assurés

1 269 Jours de patrouille d'observateurs militaires consacrés à la supervision du désarmement et de la démobilisation. Le nombre de jours moindre que prévu tient à l'ajournement de l'opération dans certains secteurs.

Oui Les militaires ont contribué à la mise en place des installations de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) à Djouba et à Kadugli, notamment en fournissant une assistance en matière d'évaluations de sites dans le cadre d'une équipe conjointe DDR-militaires. Les sites de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans l'État du Nil Bleu ont bénéficié des services de protection et de sécurité des sites statiques, ainsi que de services de vérification du désarmement des combattants.

### Composante 3 : gouvernance

44. Ainsi qu'il a été constaté aux exercices précédents, les travaux d'élaboration d'un plan de réconciliation nationale ont progressé lentement. Ce plan n'a pas encore été élaboré faute de volonté politique des parties concernées. Si certains mécanismes ont été mis en place en faveur de la paix et de la réconciliation au niveau local, aucune approche globale ne s'est dégagée.

45. Parmi les principales réalisations accomplies dans le domaine de la gouvernance et de l'état de droit figurait l'adoption, par l'Assemblée nationale, des lois et modifications suivantes : loi sur la police nationale; loi sur les élections nationales; modifications à la loi sur les actes criminels; loi sur la Commission foncière nationale; loi sur la presse et les publications; loi sur les modifications des procédures civiles; et loi sur la Commission des droits de l'homme. Les projets de loi sur les forces de sécurité nationale et sur le référendum au Sud-Soudan ont été rédigés et les parties concernées sont en train de les examiner. La loi sur le régime foncier au Sud-Soudan, la loi sur les administrations locales, La loi sur l'Armée populaire de libération du Soudan et la loi de 2008 sur l'enfance ont été adoptées par l'Assemblée législative du Sud-Soudan. La loi sur la police au Sud-Soudan, qui

doit être adoptée depuis décembre 2008, ne l'a pas encore été, ce retard s'expliquant principalement par le manque de volonté politique. Toutefois, le Gouvernement du Sud-Soudan a approuvé la mise en œuvre d'un plan triennal de développement stratégique des services de police de la région.

46. Devant l'évolution de la situation en matière de sécurité décrite sous la composante 2, la MINUS a intensifié ses activités de sensibilisation et de coordination avec les autorités locales et organisé des réunions et des conférences de paix avec des chefs tribaux pour aborder et régler le problème du cercle de violence. La MINUS a également appuyé les initiatives du Gouvernement en faveur de la paix, notamment en facilitant les espaces de dialogue animés par le Gouvernement et en apportant un soutien logistique dans le cadre des conférences pour la paix tribale (dans les États de Warrab, du Bahr al-hazal septentrional, du Bahr al-Ghazal occidental, des Lacs, du Haut-Nil, du Jonglei et du Kordofan méridional, et à Abyei). La MINUS a appuyé les programmes de gouvernance dans les États d'Équatoria occidentale, central et oriental afin de remédier aux graves insuffisances constatées en matière de capacités dans le cadre du processus de changement démocratique de l'administration civile.

47. Grâce à l'assistance technique apportée par la Mission aux membres de l'Assemblée nationale, la loi sur la Commission nationale des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée et approuvée par le Conseil des États, avec le consentement du Président; le projet de loi sur la Commission des droits de l'homme au Sud-Soudan a été adopté, à la suite de quoi ladite Commission a été constituée; le Soudan a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif et les ont ratifiés; le Forum sur les droits de l'homme réunissant le Gouvernement d'unité nationale et la MINUS, dont l'activité avait été suspendue en 2007, a repris ses fonctions, permettant ainsi à ses membres d'informer le Conseil consultatif pour les droits de l'homme de leurs préoccupations en la matière.

---

**Réalisation escomptée 3.1** : Mise en place, aux échelons du pays et du Sud-Soudan, d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

3.1.1 25 % des postes dans la fonction publique nationale sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan.

Le retard pris dans la création de la Commission nationale de la fonction publique a eu une incidence sur les délais fixés dans l'Accord de paix global. Au niveau national, les entretiens avec les candidats sont terminés et 1 000 personnes originaires du Sud-Soudan ont été nommées et affectées à différents ministères fédéraux. Les dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan ont été intégrés dans la fonction publique comme le prévoit le plan dans l'État du Nil Bleu. Dans l'État du Kordofan méridional, le processus d'intégration de la fonction publique progresse lentement mais sûrement.

3.1.2 Augmentation du nombre de femmes siégeant à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée du Sud-Soudan, respectivement (2006/07 : 19 %; 2007/08 : 21 %; et 2008/09 : 23 %)

On en est à ce jour à 18,6 %. Cet écart négatif tient essentiellement à la faible proportion de candidates.

3.1.3 Les débats de l'Assemblée reflètent les préoccupations concernant la responsabilité des pouvoirs publics, comme il ressort des réunions-débats et des échanges radiodiffusés dans 5 secteurs.

Objectif atteint. La MINUS a régulièrement assisté aux sessions de l'Assemblée législative du Sud-Soudan à Djouba et des assemblées d'État dans les six secteurs, et a suivi leurs activités et leurs débats. Les débats reflétaient les préoccupations concernant la responsabilité des pouvoirs publics. Les préoccupations et recommandations formulées par la société civile lors de réunions-débats et d'échanges radiodiffusés ont été communiquées, pour examen, aux niveaux compétents des institutions gouvernementales dans tous les secteurs/États.

3.1.4 La Commission pour la lutte contre la corruption du Sud-Soudan fonctionne conformément à la Constitution de la région et il est procédé à des vérifications indépendantes des comptes.

Objectif atteint. Le projet de loi sur la lutte contre la corruption a été adopté par l'Assemblée législative du Sud-Soudan et promulgué le 23 mars 2009. La MINUS a rencontré régulièrement des membres de la Commission à Djouba pour faire le point sur ses activités, laquelle avait préconisé d'enquêter sur les cas de corruption. La Commission est opérationnelle dans les États d'Équatoria central et oriental (secteur I), des Lacs (secteur II) et de Jonglei (secteur III).

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, avis donnés, lors des réunions avec le Gouvernement du Sud-Soudan, sur le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion de la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des capacités des organes exécutif, législatif et judiciaire	8	Des réunions de gouvernance locale ont été tenues avec des représentants de l'État pour débattre des recettes locales, du financement des collectivités, d'un projet de loi sur l'impôt d'État et de l'examen de la planification et du budget dans les États d'Équatoria central et oriental, qui dépendent du secteur I. Les représentants des États se sont réunis régulièrement, en moyenne 2 par semaine, dans les 4 États du secteur II.
Suivi, à l'occasion des réunions d'information trimestrielles avec la Commission nationale de la fonction publique, de la mise en place d'une administration civile transparente, responsable et inclusive, d'institutions publiques et de textes législatifs, y compris les débats à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée régionale, et le rôle des organismes spécialisés tels que la Commission de lutte contre la corruption du Sud-Soudan, conformément à son mandat	Oui	La MINUS a entretenu des contacts réguliers avec la Commission nationale de la fonction publique. Des séances d'information ont été organisées tous les trimestres sur le renforcement des capacités, les indemnités de réinstallation pour les membres de la diaspora sud-soudanaise et pour ceux qui entrent en fonction à Khartoum.
En collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan, organisation de 8 ateliers et de 4 réunions à l'intention des membres des organisations de la société civile, des chefs traditionnels, des partis politiques et de l'administration locale afin de mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la population à y participer	23	11 ateliers et tables rondes ont été organisés sur le thème de la gouvernance démocratique pour que des membres d'organisations de la société civile, des membres de partis politiques et des conseillers généraux rencontrent des membres du Parlement dans les États du secteur I (Équatoria central, occidental et oriental); plus de 60 personnes et 8 partenaires y ont participé.

<p>Création d'un réseau consultatif d'ONG internationales et nationales sur la gouvernance à l'intention des autorités locales, qui servira d'instance consultative sur les questions de gouvernance, y compris fourniture d'une assistance concernant l'identification et la mise en œuvre de projets, et l'évaluation des besoins pour appuyer la gouvernance locale</p>	<p>4 ateliers sur l'Accord de paix global et le mandat de la MINUS ont été organisés dans deux États du secteur II (Bahr al-Ghazal occidental et Warrab), en plus des réunions mensuelles avec les organisations de la société civile dans les 4 États du secteur II. 8 ateliers sur l'Accord ont été organisés dans le secteur III.</p> <p>Non La MINUS a dû revoir les méthodes adoptées en la matière pendant la période à l'examen. Dans l'intervalle, la MINUS coopère avec le groupe de travail sur la gouvernance au niveau des États. Dans l'État du Kordofan méridional, la MINUS dirige tous les mois les réunions de la Commission de consolidation de la paix.</p>
<p>Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de 4 ateliers ciblés destinés aux décideurs et aux planificateurs, consacrés à l'élaboration et à l'application de politiques visant à généraliser une perspective antisexiste dans tous les secteurs de l'administration civile</p>	<p>Oui 7 réunions ont été organisées avec le Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses. Une réunion préparatoire a permis d'établir des plans en vue de faire une place à la problématique hommes-femmes dans les lois et politiques. En mai 2009, la MINUS a apporté son appui en faveur de la mise en œuvre d'une politique nationale pour l'autonomisation des femmes, en présentant notamment 15 rapports. Elle a donné des conseils techniques sur le rôle des femmes dans les élections aux hauts comités tenues en juillet 2009 à Khartoum. 7 réunions ont été organisées avec le Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses ainsi qu'une réunion avec le Directeur général pour la condition de la femme et les droits de l'homme, Conseiller du Président du Gouvernement du Sud-Soudan, sur l'importance des données sur les femmes au Sud-Soudan (mars 2009). Une réunion a été organisée afin d'examiner le projet de directives générales pour la prévention des violences sexistes et les moyens mis en œuvre pour y faire face (décembre 2008). Les domaines de collaboration et de renforcement des capacités avec les ministères ont été définis (juin 2009), et la question de la participation des femmes dans le processus électoral a été examinée (juin 2009 à Djouba). Une réunion a été tenue avec le Secrétaire général et le Conseiller pour l'égalité des sexes auprès du Gouverneur de l'État sur le rôle des femmes aux prochaines élections qui se tiendront le 12 février 2009 dans l'État d'Équatoria central. 5 réunions ont été organisées pour apporter un soutien technique au</p>

- Organisation d'un atelier avec les membres de la Commission électorale nationale sur l'intégration de la parité dans le processus électoral; de 8 ateliers avec des membres des organisations de la société civile sur la représentation des femmes dans les partis politiques ainsi que leur participation à leurs activités, y compris des procédures d'inscription sur les listes électorales tenant compte des sexospécificités; et de 8 ateliers avec des candidates potentielles sur l'organisation de la campagne électorale et l'expression orale
- Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide à l'appui de la gouvernance au Sud-Soudan
- Organisation de réunions mensuelles avec les représentants des organisations de la société civile et des partis politiques et les responsables gouvernementaux du Sud-Soudan et des « trois Zones » pour promouvoir leur participation aux activités et les sensibiliser à leurs droits et à leur rôle dans l'Accord de paix global, y compris la médiation entre les parties chaque fois que surgissent des divergences sur l'interprétation de l'Accord
- Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses concernant la généralisation d'une perspective antisexistes (juillet, août et octobre 2008). La MINUS a participé aux réunions mensuelles du Sous-Comité sur les violences sexistes et de la Commission d'État sur la protection et les droits fondamentaux des femmes (2008 et 2009 dans l'État du Kordofan méridional).
- Oui 106 membres des hauts comités de la Commission électorale nationale ont suivi une formation en juin 2009; un atelier sur les élections a été organisé avec des organisations de la société civile, auquel ont participé 60 personnes; un exercice d'éducation civique et des électeurs a été organisé à l'intention d'organisations de la société civile; une formation sur les femmes et les élections a été organisée à l'intention de 37 participants issus de partis politiques, d'organisations de la société civile et de ministères gouvernementaux; une formation de 2 jours a été organisée sur la façon dont les médias peuvent soutenir la candidature de femmes aux élections; 1 atelier a été organisé concernant la bonne gouvernance et les élections; une formation civique a été coorganisée par le PNUD et la MINUS.
- 3 Des projets à impact rapide ont été mis en œuvre pendant le troisième trimestre à l'appui du gouvernement local dans les États du secteur I. Si peu de projets de ce type ont été mis en œuvre, c'est parce que plusieurs d'entre eux ont été lancés mais pas terminés pendant le dernier trimestre de l'exercice 2008/09.
- 147 Des réunions ont été organisées tous les mois avec des organisations de la société civile concernant les droits et le rôle qu'elles ont dans le cadre de l'Accord. 63 réunions ont été organisées dans l'État du Kordofan méridional avec des organisations de la société civile. 84 réunions ont été organisées avec des représentants d'organisations de la société civile et de partis politiques, dont 15 avec des représentants du Gouvernement dans le secteur V. Dans le secteur I, des réunions d'information du public et de la société civile sur l'Accord de paix global ont été organisées. La MINUS a encouragé les tables rondes politiques et les espaces de dialogue de la société civile dans les États d'Équatoria central et oriental, que

le Ministère des affaires parlementaires du Gouvernement du Sud-Soudan utilise pour assurer l'éducation civique et promouvoir le dialogue entre partis et leur permettre ainsi de résoudre leurs principaux différends. Des réunions se sont tenues régulièrement dans tous les secteurs.

---

**Réalisation escomptée 3.2** : Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

3.2.1 Promulgation d'une législation nationale, notamment la loi sur la sécurité, la loi sur la police, la loi portant sur la procédure pénale, la loi sur les forces armées, la loi électorale et la loi relative à la presse, conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire

L'Assemblée nationale a adopté les lois et révisions suivantes : révisions de la loi de 1991 relative aux actes criminels (25 mai 2009); révisions de la loi de 1991 relative à la procédure pénale (20 mai 2009); loi de 2009 relative à la presse et aux publications (8 juin 2009); loi de 2009 relative à la révision des procédures civiles (20 mai 2009); et loi de 2009 sur la Commission foncière nationale (20 avril 2009). La loi électorale a été adoptée par l'Assemblée le 7 juillet et promulguée par le Président le 14 juillet 2008. Le projet de loi sur les forces de sécurité nationale de 2009 est encore en instance devant le Comité politique de haut niveau des partenaires de l'Accord de paix global. L'avant-projet de loi relatif aux établissements pénitentiaires a été adopté le 24 juin 2009 par le Conseil des ministres et sera déposé en tant que projet de loi devant le Parlement. Au Sud-Soudan, un avant-projet de loi relatif aux établissements pénitentiaires a été élaboré par un groupe de travail composé de membres des services pénitentiaires et du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel. Il a été approuvé par le Directeur général et communiqué au Ministère en novembre 2008. Au 30 juin 2009, le projet de loi devait encore être examiné par le Conseil des ministres du Gouvernement sud-soudanais à l'Assemblée législative.

3.2.2 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan des plans de réforme et de développement stratégique pour les services pénitentiaires, conformément à son mandat

Objectif atteint.

À l'issue de débats avec le Groupe consultatif sur les prisons de la MINUS, la Direction générale des prisons et de la réinsertion a convenu d'adopter et de mettre en œuvre, en collaboration, notamment, avec le Comité pour l'amélioration des prisons, qui comprend des représentants du Groupe consultatif sur les prisons de la MINUS, de la Division de la police de l'ONU, du Ministère de l'intérieur et de la Direction des prisons, des plans de réforme et de développement stratégique qui visent à :

- Renforcer la direction, la gestion et les effectifs des établissements pénitentiaires;

- Améliorer le système d'information en faveur de la planification stratégique;
- Améliorer les normes de santé et de bien-être en prison, en s'intéressant en particulier aux interventions préventives et à la formation professionnelle;
- Améliorer les infrastructures essentielles des établissements pénitentiaires, à savoir les réseaux d'assainissement, les normes de santé et d'hygiène dans les cuisines, les réseaux d'alimentation en eau et la réhabilitation d'usines pénitentiaires.

Au Sud-Soudan, le Comité central pour l'amélioration des prisons à Djouba s'est réuni à six occasions. Le Comité de l'État du Bahr al-Ghazal occidental s'est réuni à quatre occasions et celui de l'État du Haut-Nil à quatre occasions. Le Comité central est présidé par le Directeur général, et y participent des représentants des services pénitentiaires, des ministères du Gouvernement sud-soudanais, d'organismes des Nations Unies et de la MINUS. Les Comités d'État sont présidés par les directeurs pénitentiaires des États. Au Sud-Soudan, un groupe de travail composé de membres des services pénitentiaires et du Groupe consultatif sur les prisons de la MINUS a identifié et mis au point 30 normes de conduite applicables dans les établissements pénitentiaires qui ont été approuvées par le Directeur général, et 100 exemplaires de formation de base ont été imprimés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

### 3.2.3 Renforcement des systèmes juridique et judiciaire, des capacités des spécialistes du droit et intégration du droit coutumier dans le système juridique du Sud-Soudan

Trois réunions ont été organisées à Djouba par la Section de l'état de droit de la MINUS, auxquelles ont participé l'Équipe mixte des donateurs, la Commission européenne, l'UNODC, des consultants de BearingPoint, le Max Planck Institute, la Banque mondiale et le PNUD, afin de coordonner les avis donnés au Comité sur la législation (Assemblée législative du Sud-Soudan) et au Département de gestion des dossiers judiciaires du Sud-Soudan. Des thèmes et contenus de formation ont été arrêtés avec différentes institutions œuvrant en faveur de l'état de droit. Des consultations ont été tenues avec l'Organisation internationale de droit du développement en vue de la création d'un institut d'études judiciaires et juridiques au Sud-Soudan, et notamment de l'instauration d'une formation juridique permanente destinée aux spécialistes du domaine et aux juristes. Un avant-projet de loi prévoyant la création d'un tel institut juridique a été présenté au Président de la Cour du Sud-Soudan. La loi sur les collectivités territoriales et la loi sur la Commission de lutte contre la corruption ont été promulguées par le Gouvernement sud-soudanais.

---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Avis donnés au Comité directeur du droit coutumier et au Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel du Sud-Soudan sur les amendements à apporter au droit coutumier et au droit écrit pour les mettre en conformité avec les normes internationales et les constitutions pertinentes, à la suite de l'examen de l'ensemble du droit coutumier et du droit écrit du Soudan	Oui	<p>En coopération avec le PNUD et des donateurs, une enquête initiale sur le droit coutumier a été engagée à Djouba. Une réunion du Forum des chefs coutumiers a été organisée pour modifier les principes du droit coutumier dans le sud. Des conseils techniques ont été fournis à l'occasion de deux réunions du Comité directeur du droit coutumier et du Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel pour déterminer quelles modifications devraient être apportées au droit coutumier et au droit écrit en vigueur.</p> <p>Une réunion du groupe de travail a été organisée par la MINUS afin de promouvoir la production de documents sur le droit coutumier au Sud-Soudan.</p> <p>Un atelier de deux jours a rassemblé 50 participants des États du Haut-Nil, de l'Unité et d'Equatoria.</p>
En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organisation de six ateliers sur le droit coutumier et le droit écrit, dont chacun regroupera 15 participants – des chefs coutumiers, des juristes et des auxiliaires de justice – dans 14 localités du Sud-Soudan	6	Des ateliers ont été organisés à Rumbek, Djouba, Bor, Malakal, Jambio et Bentiu, auxquels ont participé 537 membres des autorités exécutives, législatives et judiciaires, qui portaient sur le droit coutumier et le droit écrit en vigueur.
Conseils donnés au Comité de défense et de sécurité du Gouvernement d'union nationale au Comité chargé des médias, au Comité de la paix et de la réconciliation de l'Assemblée nationale, et au Ministère de l'intérieur sur la promulgation des lois électorales concernant la police, les forces armées, les services de sécurité et les médias, y compris la communication d'informations sur les réglementations similaires et les pratiques optimales d'autres juridictions	Oui	<p>La MINUS a révisé la loi électorale de 2008 et édité les versions arabe et anglaise. La MINUS a présenté le projet final à la Commission électorale nationale. La MINUS s'est réunie à trois reprises avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme pour se pencher sur l'organisation d'un certain nombre de séminaires concernant le contrôle des élections destinés aux magistrats et juristes. Une analyse juridique complète sur la liberté d'expression et l'accès à l'information a été présentée à un groupe de travail chargé de l'organisation d'un séminaire sur le droit de la presse. Une analyse juridique du nouvel avant-projet de loi relatif à la presse et aux publications a été élaborée en mars 2009. Des analyses juridiques approfondies sur les normes internationales et les pratiques de référence ont été exposées dans les documents de fond susmentionnés. Un atelier sur les lois discriminatoires à l'égard des femmes a été</p>

Organisation de cinq ateliers, regroupant chacun 15 participants de la Commission électorale nationale, des partis politiques, des ONG, de l'Association de droit et de l'ordre des avocats du Sud-Soudan et sur la promulgation de lois électorales et leurs incidences sur les juridictions, y compris la liberté de mouvement, d'expression, la sécurité personnelle, les nouvelles frontières et le recours à la force (en ce qui concerne les élections)

organisé à Khartoum à l'intention de 40 personnes (des membres du Ministère de la justice, des juristes et des représentants d'organisations de la société civile). Un séminaire a été organisé pour discuter du cadre juridique international et national concernant la discrimination fondée sur le sexe ainsi que de la participation et de la représentation des femmes aux élections; la MINUS a présenté un exposé sur le cadre juridique national.

- 1 Un atelier a réuni, à Khartoum, 70 journalistes, membres de l'Assemblée nationale, d'autres représentants gouvernementaux et des représentants de la société civile pour discuter de l'avant-projet de loi sur la presse et les publications, notamment sur la liberté d'expression et le traitement médiatique des élections. La Commission électorale nationale a été créée le 17 novembre 2008 mais n'a pas adopté les textes d'application ou les règlements nécessaires à la bonne application de la loi électorale. En outre, des projets de loi fondamentaux, comme le projet de loi sur le service de la sécurité nationale et du renseignement, n'avaient pas encore été adoptés ni révisés pendant la période à l'examen. En conséquence, les ateliers initialement prévus ont été reportés. Cinq réunions ont été organisées à Khartoum avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme pour préparer cinq ateliers sur l'inscription électorale, le rôle des autorités judiciaires pendant les élections, la liberté d'expression et d'association, et le contrôle des élections, destinés aux partis politiques, aux agents de l'application des lois, aux juges et aux juristes. Une réunion a été organisée à Khartoum avec le groupe de travail des donateurs sur la gouvernance et l'état de droit pour discuter de la réforme législative et de l'impasse constitutionnelle s'agissant des élections libres et régulières. Deux réunions ont été organisées à Djouba avec le Chef de l'administration et les magistrats de haut rang de l'administration judiciaire du Sud-Soudan pour examiner les procédures judiciaires et les fonctions administratives du système judiciaire dans l'État d'Equatoria central et à la Cour suprême du Sud-Soudan. Il y a notamment été question du rôle des tribunaux dans les élections et des référendums.

Conseils donnés aux directeurs généraux de l'administration pénitentiaire du Nord et du Sud-Soudan sur la mise en œuvre des plans de développement stratégiques, les programmes de formation et de perfectionnement consacrés aux fonctions pénitentiaires de base, la gestion des prisons, la création d'une base de données sur les détenus et les conditions de travail du personnel pénitentiaire, à l'occasion de réunions mensuelles avec le Comité pour l'amélioration des prisons

Conseils donnés aux services pénitentiaires du Nord et du Sud-Soudan sur les normes en matière de police, les programmes de renforcement de capacités concernant la formation, les disponibilités alimentaires et les services médicaux et suivi de ces activités; réfection des prisons; gestion du système d'urgence de sécurité de la police en encourageant la coïmplantation de la police des Nations Unies et de la police nationale dans les prisons régionales

Oui Des réunions régulières ont été organisées entre la Direction générale des prisons et de la réinsertion et la MINUS, en plus des réunions du Comité pour l'amélioration des prisons. À ces occasions, des conseils ont été donnés concernant l'exécution de plans de développement stratégique, la mise en place de programmes de renforcement des capacités et la gestion des établissements pénitentiaires, en ce qui concerne notamment l'égalité des sexes. En avril 2009, un séminaire a été organisé à Khartoum en collaboration avec l'UNODC à l'intention de 40 hauts responsables pénitentiaires de la Direction générale des prisons et de la réinsertion du Gouvernement du Sud-Soudan sur les principes de la gestion pénitentiaire. Au Sud-Soudan, le Comité central pour l'amélioration des prisons à Djouba s'est réuni à six reprises. Le comité de l'État du Bahr al-Ghazal occidental s'est réuni à quatre occasions et celui du Haut-Nil à quatre occasions également. Le Comité central était présidé par le Directeur général et y ont participé des membres des services pénitentiaires, des ministères du Gouvernement du Sud-Soudan, d'organismes des Nations Unies et de la MINUS. Au Sud-Soudan, 15 réunions du comité de l'infrastructure ont été organisées avec les services pénitentiaires, le PNUD et l'UNODC pour mobiliser des fonds auprès des donateurs. Un séminaire de trois jours a également été conduit à Djouba en janvier 2009 à l'intention de 40 grands acteurs de la réforme des établissements pénitentiaires, notamment les directeurs des services pénitentiaires de tous les États, avec l'UNODC et le PNUD. Un projet de plan pour 2009-2011 a été élaboré. Au Sud-Soudan, un groupe de travail composé de membres des services pénitentiaires et de la MINUS ont identifié et mis au point 30 normes de conduite applicables dans les établissements pénitentiaires, qui ont été approuvées par le Directeur général, et 100 exemplaires de formation de base ont été imprimés par l'UNODC.

Oui Outre les réunions du Comité pour l'amélioration des prisons, des réunions régulières ont rassemblé la Direction générale des prisons et de la réinsertion et la MINUS. La MINUS a donné des conseils en matière de formation, de réinsertion, de disponibilités alimentaires, de services médicaux et de gestion des systèmes d'urgence et de sécurité.

- Cinq ateliers de formation ont été organisés; des propositions de projets à impact rapide en matière de réinsertion ont été préparés; un projet de réinsertion mis en place à la prison pour femmes d'Omdourman est presque terminé; les travaux de modernisation du réseau d'assainissement ont commencé à la prison d'Al Rosairis dans l'État du Nil Bleu. Au Sud-Soudan, les conseillers des questions pénitentiaires détachés par le Gouvernement ont changé d'affectation et le détachement dans les États s'est poursuivi. Sur les 40 conseillers détachés, 30 devraient être envoyés au Sud-Soudan. Sur ces 30 postes, six sont des postes de spécialiste basés à Djouba et les 24 autres seront détachés à tous les États afin d'encadrer au quotidien les activités dans les établissements pénitentiaires ainsi que la gestion et l'administration des prisons, et de donner des conseils sur les questions liées à la réforme du système pénitentiaire.
- Organisation de deux stages de formation au Sud-Soudan, chacun à l'intention d'environ 500 ex-combattants de l'administration pénitentiaire sur le traitement des détenus, conformément aux normes internationales et aux normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation de trois ateliers de formation des formateurs, regroupant chacun environ 30 fonctionnaires pénitentiaires sur l'élaboration d'un programme de formation à l'intention du personnel pénitentiaire
- Organisation de cinq stages de formation, regroupant chacun environ 35 agents pénitentiaires sur le traitement de prisonniers vulnérables, tels que les mineurs, les détenus ayant des problèmes psychiatriques et les femmes, conformément aux normes internationales et aux règles régissant les droits de l'homme
- Oui Au Sud-Soudan, la MINUS a contribué à l'organisation de six formations auxquelles ont participé 1 134 ex-combattants.
- Oui Au Sud-Soudan, la MINUS a dispensé cinq formations des formateurs à Djouba, Torit, Bor, Bentiu et Aweil, auxquelles ont participé 64 membres du personnel pénitentiaire. Dix femmes faisant partie du personnel pénitentiaire ont participé à un atelier de formation des formateurs sur la préparation à la vie quotidienne mis en place à Djouba par la MINUS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'UNODC.
- 5 La MINUS a mis en place cinq ateliers de formation à l'intention de 147 participants : quatre ont eu lieu à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan sur le thème du traitement des prisonniers vulnérables et les questions relatives à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme dans les prisons; et un atelier a été organisé à Khartoum sur la gestion pénitentiaire. Au Sud-Soudan, cinq formations à la gestion des dossiers concernant les prisonniers vulnérables et le VIH/sida ont été dispensées à 99 membres du personnel à Djouba, Yei, Bentiu et Wau. Des

<p>Organisation de huit stages de formation sur l'intégration des sexospécificités, y compris dans les services de police et les services pénitentiaires afin de les sensibiliser aux disparités entre les sexes, regroupant chacun 30 participants des institutions chargées de faire respecter la loi, comme les institutions de police et l'administration pénitentiaire à Djouba, Wau, Rumbek, Malakal, Kadugli, Abyei, Ed Damazin et Khartoum</p>	<p>Oui</p>	<p>formations externes ont également été proposées : un membre du personnel pénitentiaire a suivi une formation sur la justice pour mineurs à Amman; deux autres ont suivi une formation sur le VIH/sida au Caire.</p> <p>La MINUS a organisé trois ateliers sur l'intégration des sexospécificités à Khartoum, Port-Soudan et El Obeid, chacun réunissant 25 membres du personnel pénitentiaire de niveau intermédiaire. Au Sud-Soudan, sept formations sur les droits de l'homme, la gestion, la planification et l'encadrement ont été organisées à Djouba, Aweil et Rumbek à l'intention de 196 administrateurs. Des ateliers sur l'intégration des sexospécificités ont été conduits à Djouba, Wau, Rumbek, Kadugli, Ed Damazin et Khartoum. Aucun atelier n'a été organisé à Abyei et Malakal car la MINUS ne disposait pas du personnel nécessaire à cette fin.</p>
--	------------	--

---

### Réalisation escomptée 3.3 : Progrès de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

#### *Indicateurs de succès effectifs*

3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos)

Le Gouvernement d'unité nationale n'a pas présenté de plan de réconciliation nationale, en dépit des efforts déployés par la MINUS. Des discussions sont en cours avec les parties sur la possibilité d'élaborer un plan de réconciliation avant le référendum.

3.3.2 Création de commissions Paix et Réconciliation et de réseaux de médiation des chefs traditionnels établis et fonctionnant aux niveaux local et de l'État

Objectif atteint

La MINUS a collaboré étroitement avec la Commission pour la paix au Sud-Soudan dans les 10 États du sud. Des mécanismes de gestion des conflits ont été créés et sont entrés en activité dans les 6 secteurs. Le Groupe régional de gestion des conflits à Djouba, les cellules de gestion des conflits au niveau des secteurs et les sous-cellules au niveau des États se sont réunis deux fois par mois ou selon les besoins afin d'analyser les questions liées aux conflits au fur et à mesure de leur apparition. Dans le secteur II, la MINUS a collaboré avec la Commission pour la paix au Sud-Soudan et les comités de paix locaux dans les 4 États dans le domaine de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits. Dans l'État du Kordofan méridional, la Division des affaires civiles a appuyé le Conseil d'État pour la paix et la réconciliation et présidé les réunions mensuelles de la Commission de consolidation de la paix dans l'État. Les chefs traditionnels et les organisations de la société civile du Sud, ainsi que l'administration autochtone de trois zones, ont participé avec succès à la médiation de

conflits locaux. À Abyei, la Division des affaires civiles a aidé à organiser deux réunions intertribales entre les Dinka et les Misseriya.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Promotion de la paix, du règlement des conflits et de la réconciliation en recensant les capacités des organisations de la société civile dans les 10 États du Sud-Soudan et les « trois Zones », pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables; coordination des réunions avec les organisations de la société civile sur les interventions à effectuer pour mettre fin aux conflits; et conseils sur l'élaboration de processus de réconciliation à long terme avec les principaux groupes en conflit</p>	Oui	<p>La MINUS a continué de recenser les capacités des organisations de la société civile dans les quatre États du secteur II, mais n'a pas conclu ses travaux. Elle a appuyé la tenue de trois conférences de paix, dans le Bahr El Gazal septentrional (novembre 2008), dans l'État des Lacs (janvier 2009) et dans le Bahr el Gazal occidental (février 2009). La Mission a également suivi les conflits liés à la saison sèche dans le Sud et aidé à fournir des analyses axées sur l'alerte rapide pendant la période à l'examen. Elle a fait le point régulièrement avec les autorités étatiques, rencontré les comités de réconciliation dans l'État de Warrap, et appuyé la participation active des organisations de la société civile en tant que partenaires des efforts de réconciliation dans le Kordofan méridional. Dans l'État du Nil Bleu, la MINUS a rencontré les chefs tribaux, contribué au renforcement des mécanismes locaux de gestion des conflits et aidé à résoudre des conflits au sein de l'administration autochtone, en particulier à Kurmuk. À Djouba, la Mission a collaboré étroitement avec la Commission pour la paix au Sud-Soudan, le PNUD et l'ONG Pact afin d'organiser une série de conférences de paix en 2009, qui devait se conclure par une conférence de paix de tous les États d'ici à la fin de 2009.</p>
<p>Conseils donnés aux commissions sur les questions foncières en place aux échelons du pays, du Sud et des États au regard des questions relatives à l'utilisation des sols et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, et en assurer le suivi, en recensant les litiges fonciers et en encourageant les commissions à prendre les mesures appropriées dans chacun des 10 États du Sud-Soudan</p>	Oui	<p>La loi foncière a été adoptée par l'Assemblée législative du Sud-Soudan le 26 janvier 2009 et a été promulguée. Le 20 avril 2009, l'Assemblée nationale a adopté la loi portant création de la Commission foncière. Des commissions foncières n'ont pas encore été créées au niveau des États dans tous les secteurs mais devraient être en place et opérationnelles dans les quatre États du secteur II d'ici à la fin de 2009. Dans l'État du Nil Bleu, la Commission foncière n'a pas été créée et les questions foncières sont traitées par le Conseiller du Gouverneur pour les questions foncières.</p>
<p>Organisation de réunions de presse hebdomadaire, de tables rondes mensuelles avec des journalistes et</p>	Oui	<p>La MINUS a effectué 7 visites dans des journaux de Khartoum, afin de les informer des rôles de la</p>

présentation de 16 exposés publics au Sud-Soudan, sur les élections et d'autres questions liées à l'Accord de paix global; distribution de 20 000 brochures sur l'Accord et de 10 000 exemplaires de l'Accord pour mieux le faire connaître, ainsi que sur le rôle de la MINUS au Soudan

Mission et du Bureau de la communication et de l'information; une réunion amicale a été organisée entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les directeurs de la rédaction et les éditeurs en chef des journaux locaux sur les questions liées à l'Accord de paix global; 26 réunions-débats et ateliers sur l'Accord ont été organisés au Sud-Soudan à l'intention des groupes de la société civile, des étudiants, des personnalités locales, des chefs traditionnels et des partis politiques; 5 578 brochures sur l'Accord et 4 858 exemplaires de l'Accord ont été distribués.

Établissement de cartes des zones de conflit, en collaboration avec le PNUD et les autorités locales, à l'intention des 10 États du Sud-Soudan et dans les « trois Zones », qu'utiliseront les gouvernements des États dans le cadre de la gestion des conflits et de la planification des ressources

Oui Des cartes et des profils des zones de conflit ont été établis en coordination avec l'initiative de recensement et d'évaluation des risques du PNUD pour tous les États des 6 secteurs.

Réévaluation des problèmes prioritaires liés à mise en œuvre de l'Accord de paix global pour les groupes vulnérables, par l'organisation de 6 ateliers avec 30 personnes déplacées, rapatriés et groupes de femmes et de 8 réunions avec les organisations de la société civile et la communauté internationale

Oui Des réunions mensuelles ont été organisées à l'intention des communautés déplacées à Khartoum, auxquelles ont participé 25 personnes déplacées. Des réunions mensuelles ont également été organisées avec les organisations de la société civile travaillant dans les camps et avec la communauté internationale sur les questions relatives aux personnes déplacées.

---

### Réalisation escomptée 3.4 : Création d'un cadre de gouvernance sur la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

#### *Indicateurs de succès effectifs*

3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Le Gouvernement d'unité nationale a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture mais ne les a pas ratifiées.

3.4.2 Promulgation de lois de réforme, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan (2007/07 : 0; 2007/08 : 5; 2008/09 : 12)

Des consultations ont eu lieu avec des membres du Conseil consultatif pour les droits de l'homme et de l'Assemblée nationale sur la réforme des lois en vigueur; plusieurs lois ont été modifiées puis adoptées ultérieurement. La MINUS a fourni des documents directifs concernant la loi de 2009 sur la procédure pénale, la loi de 2009 sur la procédure civile, la loi de 2009 portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, la loi sur la presse et les publications, la loi portant création de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan.

3.4.3 Création de 10 bureaux de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan et de 1 bureau de la Commission nationale des droits de l'homme, fonctionnant conformément aux Principes de Paris

Le 16 février 2009, l'Assemblée législative du Sud-Soudan a adopté les textes législatifs d'habilitation relatifs à la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, portant création d'une commission des droits de l'homme autonome; la Commission a commencé à étendre sa portée aux 10 États du Sud-Soudan, avec l'appui technique et logistique de la MINUS. En raison du manque de fonds dont souffre la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, seul son siège était opérationnel pendant la période à l'examen. Le 21 avril 2009, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, dont le Gouvernement d'unité nationale n'a pas encore nommé les membres.

3.4.4 Augmentation du nombre total de cas de violation des droits de l'homme signalés et réglés, conformément aux normes internationales et nationales en matière des droits de l'homme (2006/07 : 52; 2007/08 : 60; 2008/09 : 75)

Au cours de la période à l'examen, environ 75 cas de violation des droits de l'homme ont été réglés avec l'intervention de la MINUS; la Mission a notamment veillé à la libération de personnes arrêtées arbitrairement, notamment des détenus vulnérables tels que des femmes et des enfants; la MINUS a également assuré la fourniture d'une aide judiciaire dans plusieurs affaires et veillé à ce que ces affaires fassent l'objet d'un contrôle judiciaire.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 3 ateliers, regroupant chacun 60 participants de l'Assemblée nationale et d'organisations de défense des droits de l'homme, d'ONG et d'organisations de la société civile, afin de leur faire mieux comprendre la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et leurs incidences sur le plan législatif	11	La MINUS a organisé 11 ateliers regroupant 1 357 participants du Centre de défense des droits des femmes, d'ONG et d'organisations de la société civile, en vue de faire mieux comprendre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ses conséquences législatives.
Organisation de 4 ateliers, chacun regroupant 50 membres du Gouvernement d'unité nationale, de l'Assemblée nationale et des assemblées d'État, ainsi que d'organisations de la société civile, y compris des groupes communautaires, des groupes de femmes et des ONG nationales, sur les obligations des États parties en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme	3	La MINUS a organisé 3 ateliers regroupant 120 participants des Ministères des affaires extérieures, de l'intérieur, de la justice, des affaires sociales, de la santé et de l'assurance sociale, de l'ordre des avocats du Soudan et d'ONG de Khartoum, sur les obligations des États parties en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux, les instruments relatifs aux droits de l'homme, le suivi et l'établissement de rapports et les obligations internationales du Soudan en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
Coprésidence des réunions mensuelles du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de porter les sujets de préoccupation concernant les	2	La MINUS a coprésidé deux réunions du Forum des droits de l'homme aux côtés du Gouvernement d'unité nationale. Les réunions

droits de l'homme à l'attention du Gouvernement d'unité nationale

Organisation de 2 ateliers, regroupant chacun 60 participants en provenance de l'Assemblée nationale, des représentants de 10 ministères, du Conseil consultatif pour les droits de l'homme, des organisations de la société civile, des associations de spécialistes du droit, pour aider les Ministères de la justice du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan à harmoniser leur législation, y compris les révisions de la loi relative à la sécurité nationale, le projet de loi relatif à la force de police et la loi sur le code de procédure pénale, avec les normes internationales en matière de droits de l'homme

Organisation de 8 ateliers, chacun regroupant 30 fonctionnaires de police et responsables pénitentiaires de la Police nationale soudanaise, des services de police du Sud-Soudan et des membres des forces armées, afin de mieux les sensibiliser à la question des droits de l'homme, notamment aux droits civils et politiques et aux droits des détenus

ont été coprésidées comme prévu mais, aux termes du mandat approuvé par la Mission et le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, le Forum devait se réunir tous les deux mois.

5 Les ateliers suivants ont été organisés :

- En octobre 2008, des consultations ont eu lieu à Khartoum avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme en vue d'appuyer la modification des dispositions de la loi pénale de 1991 relatives aux crimes sexuels et sexistes; la loi a été amendée en juin 2009;
- En janvier 2009, une table ronde a été organisée à Khartoum avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme sur la réforme de la loi pénale de 1991, avec 40 participants dont des fonctionnaires, des universitaires, des avocats et des représentants de la société civile;
- En avril 2009, un atelier a été organisé à Khartoum sur le thème de la loi sur la presse et les publications, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, regroupant 80 participants dont des parlementaires, des juges, des procureurs et des ONG;
- En mai 2009, un atelier sur les dispositions de la nouvelle loi sur l'enfance de 2009 a été organisé à Khartoum en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme. Des parlementaires, des juges, des procureurs et des ONG y ont participé;
- En mai 2009, un atelier a été organisé à Kadugli à l'intention des policiers débutants du Kordofan méridional, afin de les aider à mieux comprendre et respecter les droits civils et politiques et de renforcer l'administration de la justice.

6 Les ateliers suivants ont été organisés :

- En octobre 2008, un atelier a été organisé à Khartoum, avec la participation du Commissaire adjoint de la police soudanaise, afin de discuter du texte définitif du manuel de formation sur les droits de l'homme de la police soudanaise;
- En octobre 2008, 2 séances de formation ont été organisées à Rumbek à l'intention de la police de Rumbek sur l'état de droit et les

droits des détenus, regroupant respectivement 28 participants (dont 8 femmes) et 20 participants (dont 10 femmes);

- En janvier 2009, un atelier a été organisé à Khartoum sur le texte définitif du manuel de formation de la police nationale, à l'intention de 100 hauts responsables de la police nationale;
- En mai 2009, un atelier a été organisé à Kadugli sur les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, en particulier les mutilations génitales féminines, à l'intention de 30 policières débutantes;
- En septembre 2008, un atelier a été organisé sur les droits de l'homme pour les forces de l'ordre à l'intention des unités mixtes intégrées;
- En octobre 2008, la MINUS a organisé 2 séances de formation sur les droits de l'homme pour les forces de l'ordre à l'intention des unités mixtes intégrées des Forces armées soudanaises et du système d'information judiciaire de la SPLA, regroupant chacune 30 participants.

Création de 5 structures pour la promotion des droits de l'homme, composées de juges, de procureurs, d'avocats, de responsables pénitentiaires, de membres d'organisations d'aide judiciaire et dirigeants locaux du Sud-Soudan et des « trois Zones » pour soulever et examiner des questions relatives aux droits de l'homme

Oui Les structures et instances suivantes ont été créées :

- Un forum des droits de l'homme situé à Khartoum était coprésidé par la MINUS et le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, avec des représentants du Gouvernement d'unité nationale, de la MINUS, d'organismes des Nations Unies, de donateurs et d'acteurs de la société civile. L'objet du forum était d'échanger des informations sur la situation des droits de l'homme au Soudan, d'informer le Gouvernement d'unité nationale d'inquiétudes concernant les droits de l'homme et de discuter de projets visant à aider le Gouvernement d'unité nationale à améliorer le respect des droits de l'homme. Le forum s'est réuni deux fois au cours de la période à l'examen, en février et en avril 2009.
- Dans l'ouest de l'État du Bahr al-Ghazal, deux forums sur l'état de droit dirigés par le PNUD ont été organisés en novembre 2008. Des représentants de l'appareil judiciaire, des fonctionnaires étatiques, des organismes des

Nations Unies, des ONG et des groupes de la société civile y ont participé.

- Dans l'État des Lacs, deux forums sur l'état de droit dirigés par le PNUD ont été organisés en octobre et en novembre 2008. Des représentants de l'appareil judiciaire du Sud-Soudan, des représentants des services de police du Sud-Soudan, des responsables pénitentiaires, des chefs traditionnels, des représentants des assemblées législatives, des organismes des Nations Unies et des groupes de la société civile y ont participé.

Organisation de 8 ateliers sur les normes internationales en matière des droits de l'homme, y compris les droits spécifiques pour le processus électoral, à l'intention de 320 membres des organisations de la société civile, y compris des ONG qui se consacrent à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des détenus

### 3 Les ateliers suivants ont été organisés :

- En août 2008, un débat communautaire a été organisé à Djouba à l'intention des membres de la société civile, afin de se pencher sur les difficultés à participer aux prochaines élections.
- En octobre 2008, un atelier a été organisé à Kadugli sur les droits de l'homme pour les partis politiques à l'intention de 40 dirigeants politiques du Mouvement populaire de libération du Soudan de l'État du Kordofan méridional.
- En avril 2009, un atelier a été organisé à Khartoum sur les droits de l'homme et les processus électoraux aux termes de la loi électorale de 2008, à l'intention de 40 enseignants.

Organisation de 3 stages de formation à l'intention de 30 membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan sur les obligations en matière de présentation de rapports découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

### 2 Les ateliers suivants ont été organisés :

- En juillet 2008, un atelier a été organisé à Djouba sur les obligations en matière de présentation de rapports découlant des traités internationaux à l'intention des membres de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan; les trois branches du Gouvernement du Sud-Soudan ont été invitées;
- En novembre 2008, une formation a été offerte à Entebbe (Ouganda), à l'intention de 35 membres et agents de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan concernant le rôle du dispositif de protection des droits de l'homme de l'ONU, du suivi assuré par l'Organisation et des obligations en matière de présentation de rapports qui en découlent ainsi que sur le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

Présentation de rapports hebdomadaires sur la situation des droits de l'homme au Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Oui En novembre 2008, le HCDH a publié le dixième rapport périodique du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan : arrestations et détentions arbitraires par les services de sécurité et l'armée et la police nationales. Le rapport public, qui porte sur le nord du Soudan et le Sud-Soudan, a été élaboré et rédigé en anglais par la MINUS. Des rapports hebdomadaires et mensuels ont été établis à Khartoum sur les activités de suivi et de renforcement des capacités menées par le Groupe de l'établissement des rapports et de l'analyse en matière de droits de l'homme de la MINUS. Douze bulletins mensuels signalant des incidents relevant des droits de l'homme et proposant une analyse juridique et des recommandations à l'intention des autorités ont été présentés à des responsables du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan et du HCDH.

---

**Réalisation escomptée 3.5** : Restructuration de la nouvelle force de police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services de police respectueux des normes internationalement acceptables et pratiquant une police démocratique

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

3.5.1 Consolidation de la structure organisationnelle, du commandement et du contrôle, de la délégation de pouvoir et de la mise à disposition d'unités spécialisées au sein de la police du Sud-Soudan, conformément aux normes internationalement acceptées

Les retards rencontrés dans l'approbation de la loi sur la police ont nui à la réalisation des indicateurs relatifs à la structure organisationnelle, au commandement et au contrôle et à la délégation de pouvoir. Un projet de nouvelle description fonctionnelle de l'organisation de la police du Sud-Soudan a été élaboré par la Police des Nations Unies et soumis à l'examen et à l'approbation des responsables des services de police du Sud-Soudan.

3.5.2 Adoption de la loi relative à la police par l'Assemblée législative du Sud-Soudan

Un projet de loi relative à la police du Sud-Soudan a été examiné par la Police des Nations Unies, le PNUD et des experts des services de police du Sud-Soudan et présenté en décembre 2008 aux fins de son adoption par l'Assemblée législative du Sud Soudan. La loi relative à la police devrait être adoptée lorsque l'Assemblée législative aura pris les décisions politiques nécessaires. La MINUS n'a pas été informée des raisons de ce retard.

3.5.3 Augmentation du nombre de centres modèles de formation de la police (2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 6) et de postes de police modèles (2006/07 : 1; 2007/08 : 5; 2008/09 : 7)

La construction de 2 quartiers généraux de la police (à Bor et à Torit) et d'un centre de formation de la police (à Bor) est achevée. La construction du quartier général et du centre de formation à Kwajok est toujours en cours en raison de retards administratifs.

3.5.4 Transfert des responsabilités en matière de sécurité nationale et des questions de police, y compris la surveillance policière de proximité, de la SPLA aux services de police du Sud-Soudan

Les services de police du Sud-Soudan ont mené d'importantes activités policières, notamment en matière de police de proximité, mais la SPLA exerce encore des fonctions policières dans certaines zones. Une organisation de police indépendante et professionnelle conseille les services de police du Sud-Soudan et milite en faveur de leur autonomie afin qu'ils puissent exercer le contrôle et les responsabilités voulues. L'exercice de fonctions policières par la SPLA dans certaines zones du Sud-Soudan et la poursuite du recrutement d'anciens soldats de la SPLA au sein de services de police résulte de décisions politiques prises par le Gouvernement du Sud-Soudan.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Avis donnés au Gouvernement du Sud-Soudan et au Gouvernement d'unité nationale sur la restructuration et le fonctionnement des services de police, notamment les programmes de formation, les consignes permanentes et procédures administratives, la gestion du matériel et les voies de communication, conformément aux normes internationalement acceptables en matière de police, en déployant des membres de la Police des Nations Unies avec des fonctionnaires supérieurs et nationaux dans les postes de commandement et les postes de police locaux	Oui	La Police des Nations Unies travaillait au jour le jour aux côtés de la police locale, sur les plans stratégique, tactique et opérationnel, dans le quartier général de la police du Sud-Soudan à Djouba, dans les quartiers généraux d'État et au niveau des comités dans les postes de police, afin de donner des conseils sur la restructuration et le fonctionnement des services de police, conformément aux normes internationalement acceptables en matière de police. La Police des Nations Unies coopère et coordonne ses activités avec les services de police du Sud-Soudan.
Organisation de 36 500 jours-homme de patrouille conjointe avec des fonctionnaires de police du Sud-Soudan pour contrôler les opérations de la police locale, conformément aux normes acceptées sur le plan international, et dispenser une formation et assurer un mentorat en cours d'emploi sur la conduite des patrouilles de police (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille, 2 patrouilles par jour par base d'opérations; 25 bases d'opérations pendant 365 jours)	32 120	Des patrouilles quotidiennes conjointes ont été organisées avec des membres de la police du Sud-Soudan dans 22 bases d'opérations au Sud-Soudan afin de superviser les opérations de la police locale conformément aux normes acceptées sur le plan international et de fournir une formation sur le terrain pour toutes les tâches policières. La Police des Nations Unies a coopéré et coordonné ses activités avec les services de police du Sud-Soudan, en déployant notamment 2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille, à raison de 2 patrouilles par jour par base d'opérations dans 22 bases pendant 365 jours.
Conseils donnés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur la création de bureaux pour les femmes et les enfants dans les services de police par l'organisation de stages de formation pour les membres de la Police nationale sur les questions liées au sexisme et aux opérations de police, y compris les techniques d'interrogation	Oui	6 bureaux des questions féminines ont été créés à Djouba (3), Yei (1), Wau (1) et Yambio (1) et dotés d'effectifs issus de la police locale et formés par la Police des Nations Unies aux questions d'égalité des sexes, de protection de l'enfance et de droits de l'homme. Des agents de protection des femmes, des enfants et des

tenant compte de la problématique hommes-femmes et l'établissement de rapports sur la violence sexiste

Formation de 8 000 fonctionnaires de police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan par l'organisation de 112 stages/ateliers, y compris : 5 stages de gestion de niveau supérieur sur les méthodes de commandement et de contrôle à l'intention de 400 officiers de police; 7 stages sur les méthodes de formation à l'intention de 350 formateurs de la police; 30 stages sur les enquêtes judiciaires à l'intention de 1 500 officiers de police; 20 stages sur la protection des femmes et des enfants à l'intention de 600 officiers de police; 20 stages sur la surveillance policière de proximité à l'intention de 300 fonctionnaires de police; 5 stages de formation aux techniques de maintien de l'ordre et de protection des personnalités à l'intention de 350 officiers de police; 7 stages pour l'acquisition de connaissances de base à l'intention de 2 000 nouvelles recrues; 10 ateliers sur la police démocratique, les droits de l'homme et l'état de droit à l'intention de 500 hauts responsables; et 8 stages de recyclage à l'intention de 2 000 fonctionnaires de police auxiliaires

Avis donnés quotidiennement sur les opérations de police, y compris les questions de trafic, les enquêtes judiciaires, l'établissement de rapports, les arrestations et perquisitions, les questions relatives aux femmes et aux enfants, par la colocalisation de membres de la Police des Nations Unies et des services de police du Sud-Soudan et de la Police nationale soudanaise sur 25 bases d'opérations et aux sièges au niveau des États et du pays

Conseils donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec la Police nationale soudanaise et les services de police du Sud-Soudan sur l'élaboration et la mise en place du plan de sécurité pour les élections et le référendum

personnes vulnérables ont été nommés par la Police des Nations Unies dans tous les secteurs et toutes les bases d'opérations afin d'y mener des activités de formation et de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes et de protection de l'enfance. La MINUS a organisé 36 stages à l'intention de 965 officiers de police des services de police du Sud-Soudan et de la Police nationale soudanaise, dont 281 femmes.

12 668 Des policiers des services de police du Sud-Soudan et de la Police nationale soudanaise ont été formés dans les 10 États du Sud-Soudan (6 344), à Abyei (1 513) et à Khartoum, Kadugli, Ed Damazin, Sennar et Kassala (4 811).

Oui Des avis ont été donnés quotidiennement sur les opérations de police grâce à la colocalisation de membres de la Police des Nations Unies avec des membres de la police locale au quartier général de la police du Sud-Soudan à Djouba, dans les quartiers généraux d'État et dans 33 sites de colocalisation dans les 22 bases d'opérations du Sud-Soudan.

Non Aucune réunion mensuelle n'a eu lieu mais des consultations et des activités de coordination ont été menées avec la Division de l'assistance électorale, la Police nationale soudanaise et les services de police du Sud-Soudan sur toutes les questions liées à la formation et à la planification en matière de sécurité pour les élections.

Assistance et conseils techniques aux services de police du Sud-Soudan sur l'élaboration de politiques concernant l'inscription, la vérification des antécédents, la sélection et la certification des nouvelles recrues; application de programmes de formation types dans 10 localités du Sud-Soudan, y compris des conseils sur la formation dans le domaine des droits de l'homme, des questions relatives aux femmes et aux enfants concernant la police; et la mise en place du modèle de police de proximité, notamment création de 10 comités des relations entre la police et les communautés locales dans les 10 États du Sud-Soudan

Assistance aux services de police du Sud-Soudan, en collaboration avec le PNUD et d'autres donateurs extérieurs, pour la mobilisation de ressources, notamment la mise en œuvre de projets à impact rapide, afin de répondre aux besoins prioritaires, comme la réfection ou la construction des infrastructures de base, l'achat de matériel approprié et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités à long terme

Des dispositions ont été prises en vue de tenir des réunions régulièrement. La tenue de réunions mensuelles a été interrompue en raison de la modification des dates des élections et des retards dans l'adoption des lois électorales et de la création de la Commission électorale nationale.

Oui Une assistance et des conseils techniques ont été offerts sur la mise au point d'une base de données d'inscription pour les services de police du Sud-Soudan, et une formation a été offerte aux membres de la police du Sud-Soudan travaillant actuellement dans les mêmes locaux que la Police des Nations Unies à Djouba. La vérification des antécédents, la sélection et la certification des nouvelles recrues a été gênée par l'absence de politiques claires concernant le recrutement au sein des services de police du Sud-Soudan.

31 comités des relations entre la police et les communautés locales ont été créés et sont opérationnels dans les 10 États du Sud-Soudan.

Oui Une assistance a été fournie en collaboration avec le PNUD pour la mobilisation de ressources pour le développement de la police locale, avec pour résultats l'approbation de la création de 4 groupes de formation mobiles au Sud-Soudan, la mise en place de moyens de communication dans les 10 États du Sud-Soudan et la fourniture de 2 millions de dollars par un gouvernement donateur pour financer la gestion des biens, l'inscription, la police de proximité et la mise en place de commissariats de police. Huit projets à effet rapide ont été menés à bien pendant la période à l'examen, quatre sont en cours, sept attendent de voir leur budget approuvé et un a été suspendu.

#### **Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration**

48. Au cours de l'exercice 2008/09, une aide humanitaire a été apportée à la plupart des 291 000 personnes déplacées qui ont été localisées alors qu'elles étaient en transit, à 9 578 personnes déplacées effectuant un retour organisé et à 33 398 réfugiés qui étaient retournés dans leur région d'origine. Dans le cadre de l'assistance humanitaire fournie au cours de cet exercice, plus de 686 000 ménages ont reçu une aide alimentaire, au moins 1,6 million de mètres carrés de terrain ont été déminés et débarrassés des restes explosifs de guerre et au moins 2,8 millions de personnes ont été approvisionnées en eau salubre. L'expulsion d'organisations gouvernementales en mars 2009 a entraîné des déficiences importantes dans les

interventions en faveur de la consolidation de la paix, du relèvement et de la prévention des conflits et dans la prestation des services de base dans les trois Zones. Toutefois, à la suite de la mission d'évaluation menée conjointement par le Gouvernement, les trois Zones et l'ONU, le Gouvernement a élargi certains de ses programmes de services de base et de nouvelles organisations non gouvernementales internationales ont commencé à opérer conformément aux dispositifs de consultation entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. Les activités humanitaires ont été renforcées dans le Sud pendant l'exercice 2008/09 afin de répondre aux besoins des populations touchées par la montée de la violence résultant des conflits intertribaux et des attaques de la LRA, une pénurie alimentaire prolongée et les graves incidences de la crise budgétaire. En conséquence, des efforts considérables ont été consacrés à la mise au point et au financement d'une stratégie de stabilisation pour le Sud-Soudan en vue d'aider les autorités locales à mobiliser divers organes de l'administration publique pour faire face aux situations d'instabilité, planifier et hiérarchiser des activités de stabilisation qui permettront à l'ONU et à ses partenaires de bien cibler les programmes d'aide humanitaire et de relèvement et de réunir les ressources nécessaires pour assurer une approche intégrée. Afin d'atténuer les graves répercussions de la crise financière dans le Sud, le Gouvernement et la communauté internationale ont signé un pacte qui avait pour objet de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, de promouvoir une gestion plus responsable dans ce domaine et d'accélérer la croissance économique et la réduction de la pauvreté sous l'impulsion du secteur privé, en luttant contre l'exclusion.

49. Des progrès importants ont été accomplis dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au cours de l'exercice considéré avec la démobilisation de 6 566 ex-combattants et membres de groupes à besoins spéciaux à la fin de juin 2009. Le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan sont convenus que la date de démarrage serait fixée au 10 février 2009 pour la première phase du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Soudan. Dans le cadre de l'approche consistant à donner la priorité aux trois Zones, les opérations de désarmement et de démobilisation ont été lancées à Ed Damazin (État du Nil Bleu) et d'autres sites de désarmement et de démobilisation ont ensuite été mis en place dans l'État du Kordofan méridional et à Djouba (État d'Equatoria central). Cependant, l'objectif fixé au titre du programme pour le nombre de combattants qui devaient être désarmés et démobilisés au cours de l'exercice considéré n'a pas pu être atteint en raison du démarrage tardif des opérations de désarmement et de démobilisation. Cette situation était due à un retard dans les consultations portant sur les modalités des opérations et du programme menées avec les Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et au fait que les fonds recueillis auprès des donateurs étaient insuffisants pour la phase de réintégration. Compte tenu des importants problèmes soulevés par la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan, toutes les parties se sont entendues sur l'opportunité d'adopter une approche progressive axée initialement sur l'appui aux activités correspondantes dans les zones de transition et pour les groupes ayant des besoins spéciaux au Sud-Soudan.

50. En ce qui concerne la protection des civils, les mécanismes d'établissement systématique de rapports sur les incidents et attaques (y compris les sévices sexuels et les cas de violence sexiste) n'ont pas été mis en place. Comme il est indiqué dans le tableau relatif à la composante 2, la détérioration des conditions de sécurité a eu de profondes répercussions sur la protection des civils; des membres du personnel

de la MINUS ont été réaffectés dans des localités situées dans l'État de Jonglei (Akobo et Pibor) pour enquêter sur des atrocités qui auraient été commises contre des civils, des femmes et des enfants pour la plupart. À Abyei, une stratégie de protection a été appliquée pour prévenir les atteintes à la sécurité au cours de la saison traditionnelle de migration des Misseriya. Ces mesures ont été efficaces et aucun incident grave n'a été enregistré.

---

**Réalisation escomptée 4.1 : Retour, réintégration et réinstallation durables ou intégration dans leur localité des personnes déplacées au Soudan**

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.1.1 Augmentation des retours organisés de réfugiés et de personnes déplacées qui reçoivent une assistance humanitaire (2006/07 : 130 294; 2007/08 : 250 000; 2008/09 : 300 000)

Le nombre total de retours organisés se chiffre à 261 117 pour l'exercice.

4.1.2 Approbation par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan du plan conjoint ONU-Gouvernement soudanais sur les retours organisés et volontaires au Soudan en 2009, y compris les priorités, les objectifs et la gestion des incidences des retours sur les communautés d'accueil

Les mouvements organisés Sud-Sud ont fait l'objet d'un accord entre tous les partenaires mais les mouvements Nord-Sud sur lesquels on s'était initialement entendu dans le cadre du plan conjoint en octobre 2008 ont été interrompus par la suite lorsque l'appui des donateurs a été réorienté vers les activités de réintégration rapide. Les mouvements Nord-Sud ont été assurés au moyen de convois organisés par les gouvernements des États et des entités politiques qui ont permis le retour d'environ 8 900 personnes déplacées.

4.1.3 Accord des 9 comités de coordination d'État pour les retours sur les projets prioritaires de réintégration

Objectif réalisé. Les équipes locales mises en place dans les 10 États du Sud et dans les trois Zones (Kordofan méridional et Nil Bleu) pour le retour, le rétablissement et la réintégration ont collaboré étroitement avec les gouvernements des États pour définir et coordonner les priorités en matière de réintégration.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations*

Appui aux principales contreparties gouvernementales, y compris à la Commission d'aide humanitaire et à la Commission pour le secours et la reconstruction du Sud-Soudan, aux autorités publiques et aux ministères d'exécution pour définir les priorités en ce qui concerne les retours et la réintégration durable, par la participation aux réunions mensuelles des groupes de planification conjoints ONU/Gouvernement d'unité nationale/Gouvernement du Sud-Soudan pour les retours et la réintégration, y compris une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de retour; coordination du processus de retour, de l'enregistrement au transport vers les

Oui Les groupes de travail sur les retours et les réintégrations ont tenu des réunions mensuelles dans chacune des 13 localités situées dans les 10 États du sud et dans les trois Zones afin d'adapter les programmes de retour et de réintégration à l'évolution des besoins et des circonstances. Les partenaires nationaux ont assumé progressivement la présidence de ces organes dans le cadre d'une initiative concertée prise par la Section du retour, du relèvement et de la réintégration en vue d'encourager la prise en charge des responsabilités, de renforcer les capacités et d'accroître la viabilité du processus de retour et de réintégration.

lieux de retour; gestion des centres de départ; et coordination de l'assistance à la réintégration individuelle/familiale

Organisation de 12 ateliers, regroupant chacun 20 représentants de la Commission pour les secours et la reconstruction et de la Commission d'aide humanitaire, des autorités publiques, des administrateurs locaux, des représentants des ministères d'exécution pour les retours et la réintégration, des comités d'accueil locaux et de la police, sur la gestion des activités de retour et de réintégration, y compris la collecte, l'analyse et la gestion des informations concernant les personnes déplacées

Mise en œuvre de 10 projets à impact rapide à l'appui d'une réintégration rapide, y compris la remise en état des écoles communautaires, des centres de formation et des routes d'accès

Identification des principaux indicateurs de réintégration dans les 10 États et dans les trois Zones, et collecte et analyse de données pour faciliter l'exécution de programmes et projets de réintégration durable par les organismes des Nations Unies, les ONG, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan

Réunions de coordination hebdomadaires sur les activités de déminage à Khartoum et dans les 6 bureaux régionaux et locaux, programmes de renforcement des capacités de la Commission de déminage du Sud-Soudan et le Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan), sensibilisation des populations menacées aux dangers que présentent les mines, en particulier dans les zones de transition et au Sud-Soudan, notamment les déplacés et les réfugiés retournant dans ces zones, et réalisation d'enquêtes sur l'impact des mines terrestres avec le PNUD, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et les ONG afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines et de promouvoir ainsi la mise en œuvre de l'Accord de paix global

2 Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des partenaires nationaux sur 7 des 13 sites sélectionnés sur le terrain pour les activités liées au retour, au rétablissement et à la réintégration, mais 2 seulement l'ont été au cours de la période considérée. Les autres ateliers n'ont pas pu avoir lieu en raison des conditions météorologiques qui régnaient dans le pays.

2 Deux projets à impact rapide ont été élaborés au cours de la période considérée. La MINUS a rationalisé la gestion du programme de projets à impact rapide, notamment en établissant de nouvelles procédures et en modifiant les liaisons hiérarchiques.

Oui Les équipes locales chargées des questions liées au retour, au rétablissement et à la réintégration dans les États du Sud et dans les trois Zones ont élaboré des stratégies de réintégration fondées sur les principaux indicateurs qui ont été définis pour le suivi et l'évaluation en collaboration avec leurs partenaires sectoriels. Ces stratégies n'ont pas été appliquées concrètement car les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de réintégration n'étaient pas toujours disponibles.

Oui Tenue de réunions à tous les niveaux de la lutte antimines avec les autorités compétentes du Nord et du Sud. Les programmes de renforcement des capacités comprenaient 4 cours de formation portant sur la gestion des projets, l'encadrement intermédiaire et la gestion de la qualité et un cours de formation au soutien médical pour l'aide aux victimes. Ces cours ont été suivis par 14 membres du personnel de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines (Nord-Soudan). Six réunions de coordination sur la sensibilisation aux dangers des mines ont été organisées à l'intention du groupe de travail Sud-Soudan/Nord-Soudan. L'enquête projetée sur l'impact des mines terrestres a été menée à bien dans tous les États du Soudan, à l'exception de ceux de la région du Darfour. Les réunions

Liaison hebdomadaire avec le Gouvernement d'unité nationale et les autorités gouvernementales du Sud-Soudan pour faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire et l'accès par les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et nationales au Darfour et, si nécessaire, au Sud-Soudan; réunions hebdomadaires avec les Ministères de la coopération internationale et des affaires humanitaires du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, afin de promouvoir le respect des principes humanitaires, y compris par des conseils sur les stratégies, les objectifs en matière d'assistance humanitaire et la mise en œuvre ou la révision des politiques humanitaires

Suivi et exécution d'un plan d'action humanitaire commun équipe de pays des Nations Unies/ONG pour les retours, la réinsertion et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, dans un environnement protégé

facilitent la réalisation des objectifs prévus qui concourent à la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

- Oui Tenue de réunions interorganisations mensuelles, au niveau ministériel, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, de la MINUAD et de la MINUS. Tenue de réunions hebdomadaires sur la situation humanitaire avec le Gouvernement du Sud-Soudan, au niveau ministériel, et avec la Commission pour le secours et la reconstruction, tant au niveau ministériel qu'au niveau technique. Au cours de la période considérée, l'ONU est intervenue dans 24 situations d'urgence humanitaire en fournissant des services médicaux et sanitaires, de l'eau, des vivres et des articles non alimentaires aux populations touchées. Quelque 22 527 articles non alimentaires ont été distribués au Sud-Soudan.
- Oui Un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail relatif au Soudan établi par l'ONU et ses partenaires pour 2009 a été achevé en juin 2009. À cette date, le montant total des contributions se chiffrait à 1,2 milliard de dollars, soit 56 % des dépenses initialement prévues. Les contributions spécifiques versées au titre de l'appui intersectoriel au retour et à la réintégration s'élevaient à 10,9 millions de dollars, soit 20 % des dépenses initialement prévues. En ce qui concerne le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, l'examen à mi-parcours a fait ressortir que le nombre de retours organisés aussi bien pour les réfugiés (33 398) que pour les personnes déplacées (9 578) avait diminué au cours de l'exercice considéré, en raison d'une réduction de la demande, mais aussi des possibilités, puisque l'appui des donateurs a été réorienté pour privilégier les activités de réintégration rapide. Néanmoins, en fin d'exercice, il ressortait des observations effectuées par la MINUS et ses partenaires que plus de 2 millions de personnes déplacées et de réfugiés avaient regagné leurs localités d'origine, en agissant de façon spontanée le plus souvent. Au total, 1,4 million de personnes ont reçu des rations alimentaires pour la réintégration et le rétablissement dans les zones de retour et dans d'autres régions des États du Sud.

Coordination et mobilisation d'un montant à concurrence de 1,5 milliard de dollars au titre des ressources extrabudgétaires pour financer les activités de secours, par la fourniture d'informations aux donateurs sur les priorités et les besoins humanitaires, l'inclusion de donateurs dans les réunions de coordination, et le suivi des contributions des donateurs à l'aide humanitaire, pour faciliter le suivi par les parties concernées nationales et internationales

Oui En corrélation avec le plan de travail concernant le Soudan établi par l'ONU et ses partenaires pour 2009, les pays donateurs ont apporté des contributions d'un montant total de 2,1 milliards de dollars; 1,2 milliard de dollars avaient été versés en juin 2009. Des réunions de coordination des donateurs sur les questions liées à la situation humanitaire, au relèvement et au développement ont eu lieu chaque mois pour les opérations au Nord-Soudan et au Sud-Soudan. Tous les 15 jours, les donateurs et les organisations non gouvernementales concernés ont participé à des réunions sur la situation au Darfour, qui ont mis l'accent sur la coordination d'ensemble de l'action humanitaire et sur l'accès des populations en détresse aux secours. Au Sud-Soudan, les réunions avec les donateurs ont donné l'occasion d'établir un bilan complet de la situation humanitaire et des mesures de relèvement et de développement (y compris les problèmes de financement), ainsi que de fournir des informations sur les questions d'actualité et besoins du mois en cours, sur des sujets tels que les retours, les routes et le déminage. Le financement de l'action humanitaire a été suivi par le Groupe du suivi et de l'évaluation et le Groupe de suivi des ressources.

---

**Réalisation escomptée 4.2** : Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et groupes armés au Soudan, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants, y compris parmi les adultes, les enfants et les membres des groupes spéciaux, désarmés et démobilisés (2006/07 : 1 317; 2007/08 : 45 000; 2008/09 : 50 000)

La première phase du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a débuté le 10 février 2009 après trois années de préparatifs et de négociations sur les paramètres. En tout, 6 566 ex-combattants – adultes, enfants et membres de groupes spéciaux – étaient démobilisés fin juin 2009. Cela représente 13 % du nombre total de participants initialement prévu (50 000) pour le programme mis en œuvre au cours de l'exercice. Essentiellement pour des raisons politiques et des raisons de sécurité, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas pu démarrer en novembre 2008, comme il était prévu à l'origine.

4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants recevant une aide à la réinsertion (2006/07 : 0; 2007/08 : 45 000; 2008/09 : 50 000)

6 566 ex-combattants ont reçu un pécule de réinsertion, soit 13 % du nombre des dossiers à traiter prévus pour la première phase du programme de désarmement de démobilisation et de réintégration au Soudan.

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant aux programmes de réintégration (2006/07 : 0; 2007/08 : 12 000; 2008/09 : 50 000)

Sur un total de 6 566 ex-combattants qui ont été démobilisés à Ed Damazin, Kadugli et Djouba, 3 800 ont été renseignés sur les mesures économiques dont ils pouvaient bénéficier.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Assistance au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour l'élaboration de politiques et programmes, et la formation concernant les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris conseils sur les normes correspondantes, l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce domaine, d'une stratégie nationale de réintégration et de plans opérationnels de désarmement et de démobilisation	Oui	Le cadre opérationnel commun a été avalisé par les Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le Groupe intégré de désarmement, démobilisation et réintégration a mis au point, pour l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans tous les secteurs couverts par l'Accord de paix global (y compris les trois Zones), des modalités opérationnelles qui ont été soumises à l'approbation des Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration a été approuvée par le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; la stratégie de réintégration a été approuvée par deux commissions susmentionnées et le plan opérationnel de désarmement et de démobilisation a été approuvé par la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Organisation d'un stage de formation sur les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration à l'intention du personnel de la Commission du Sud-Soudan. Des notes d'orientation et des consignes pratiques sur la démobilisation des combattantes ont été rédigées et signées par les deux commissions.
Assistance et appui financier aux autorités nationales pour le désarmement et la démobilisation de 50 000 ex-combattants, comprenant la prestation de services, comme l'enregistrement et la mise en place d'un système de gestion de l'information pour les données portant sur les ex-combattants;	Oui	Préinscription de 46 000 candidats (Nord et Sud) pour la première année du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mis en œuvre au Soudan. Dans le Sud, une stratégie d'information a été mise au point, mais son application n'a pas encore fait

examen médical, sensibilisation et orientation des ex-combattants; et promotion de campagnes d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Conseil et soutien logistique et financier aux commissions nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en coopération avec l'UNICEF, pour le recensement, le contrôle et la libération de tout enfant associé aux Forces armées soudanaises, à la SPLA et aux autres groupes armés, et recherche de familles et regroupement familial, y compris appui à la mise au point de politiques et programmes visant à prévenir le renouvellement du recrutement d'enfants

Assistance et appui financiers aux 13 bureaux de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation, et de réintégration dans chaque État pour la distribution de pochettes de réinsertion et le versement d'une indemnité de transition; exécution de programmes de réinsertion, stages de formation professionnelle, cours d'éducation et d'alphabétisation; et orientation professionnelle des ex-combattants (dont le nombre peut atteindre 50 000)

Conseils et assistance dans les domaines logistique et financier aux commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour la recherche de partenaires d'exécution, afin de promouvoir et de mettre au point des programmes visant à réintégrer 50 000 ex-combattants; et promotion et fourniture d'un appui adapté et équitable aux membres des groupes ayant des besoins spéciaux, notamment les femmes, les handicapés et les personnes âgées

l'objet d'un accord avec la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La radio de la MINUS (Miraya FM) a diffusé des émissions d'entretiens hebdomadaires sur le thème considéré. Dans le nord, la stratégie d'information de la Commission pour les trois Zones (applicable initialement au Nil Bleu) a été arrêtée et approuvée. Des affiches, brochures et dépliants ont été conçus et des projets de communiqués d'intérêt général devant être diffusés par la radio et la télévision soumis à la Commission. Le processus de démobilisation en cours au Nord et au Sud comprend les inscriptions, les examens médicaux, la saisie et la gestion de données, entre autres.

Oui Plus de 600 enfants précédemment associés aux forces et/ou aux groupes armés opérant dans l'ensemble du Soudan ont bénéficié de services de réintégration. Fourniture de conseils techniques et d'une aide au renforcement des capacités à 219 comités et réseaux communautaires de protection de l'enfance de 9 États dans les zones couvertes par l'Accord de paix global

Oui Le Groupe intégré de désarmement, démobilisation et réintégration a aidé la Commission du Sud-Soudan à établir 10 bureaux de désarmement, démobilisation et réintégration dans les États du Sud. Inauguration du bureau d'État de la Commission du Sud-Soudan à Torit en février 2009 avec le concours de la MINUS; des travaux étaient en cours à Bor et à Aweil.

Oui Afin d'aider les Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à se doter de capacités pour la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Groupe intégré de désarmement, démobilisation et réintégration a détaché 9 fonctionnaires du PNUD auprès des deux commissions dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation, de l'information et de la gestion des systèmes d'information. Une évaluation des besoins de formation a été achevée dans le Sud et une autre évaluation similaire est en cours dans le Nord.

	<p>Le Groupe intégré a engagé un dialogue avec des femmes associées aux forces armées ou aux groupes armés dans le Kordofan méridional. Il a également aidé les deux commissions susmentionnées à mettre au point des dispositifs adaptés pour les participants handicapés en étroite coordination avec le Ministère de la santé et d'autres prestataires de services. Le texte de lettres d'accord est actuellement mis au point sur la fourniture d'un appui à 5 560 ex-combattants pour leur réintégration dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Le Gouvernement soudanais a adopté une politique nationale de réintégration au cours de l'exercice.</p>
<p>Organisation de 13 ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention de 315 membres de certaines organisations féminines, afin de les former en tant que « partenaires d'exécution » pour la réintégration des femmes bénéficiaires des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans les domaines de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, notamment</p>	<p>Non Les ateliers n'ont pas pu être organisés en raison d'un retard dans la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la médiocre qualité des données ventilées par sexe recueillies lors de la préinscription. En attendant, le Groupe intégré de désarmement, démobilisation et réintégration a décidé, en concertation avec les commissions nationales, de reporter l'attention sur l'évaluation des besoins et des capacités des femmes à prendre en charge en particulier celles qui sont associées à des forces ou à des groupes armés. Deux groupes pilotes de discussion composés de candidates se sont réunis à Ed Damazin et Kadugli en juin 2009 pour déterminer les besoins des femmes lors de la réintégration.</p>
<p>Organisation de réunions hebdomadaires dans le Nord-Soudan et le Sud-Soudan avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux afin d'examiner l'avancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de mobiliser un appui international en faveur des activités de réintégration</p>	<p>Oui Outre les réunions mensuelles organisées à Khartoum et à Djouba pour les bailleurs de fonds qui participent au financement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des réunions bilatérales hebdomadaires ont eu lieu avec les donateurs traditionnels et non traditionnels. À la suite de la deuxième table ronde des donateurs consacrée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration qui s'est tenue le 16 février 2009, des contributions d'un montant total de 88,3 millions de dollars ont été annoncées. Le 30 juin 2009, le Comité de contrôle du Fonds d'affectation multidonateurs a donné son accord de principe à l'octroi de 40 millions de dollars au PNUD aux fins de la réintégration.</p>
<p>Organisation de campagnes de sensibilisation au VIH/sida dans 11 États accueillant des ex-combattants; organisation de stages de formation</p>	<p>Oui La formation de 86 agents de changement a été assurée en anglais et en arabe. Un manuel de formation a été élaboré à l'intention des</p>

à l'intention de 75 agents de changement de la SPLA et d'ONG locales, et organisation de cours de recyclage à l'intention de 30 éducateurs chargés de sensibiliser leurs pairs au VIH/sida

éducateurs. La formation de 30 éducateurs chargés de sensibiliser leurs pairs au VIH/sida a été assurée à Yei (Sud-Soudan) et 30 candidats au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont suivi une formation d'éducateur pour former leurs collègues dans l'État du Nil Bleu (15 agents de SPLA et 15 agents des FAS). Des réunions d'information obligatoires ont été organisées à l'intention de tous les candidats au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration qui ont été démobilisés (6 566 ex-combattants). Un centre de conseil et de dépistage volontaire du VIH a été mis en place sur le site de démobilisation de Kadugli à

l'intention des candidats au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Un DVD sur le VIH/sida a été réalisé et visionné sur un site de démobilisation à Djouba, au Sud-Soudan.

---

### Réalisation escomptée 4.3 : Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (au niveau national et du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs, comme convenu dans le cadre de la Mission d'évaluation conjointe (2006/07 : 60 % Gouvernement, 40 % Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; 2007/08 : 66 % Gouvernement, 33 % Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; 2008/09 : 66 % Gouvernement, 33 % Fonds d'affectation spéciale multidonateurs)

#### *Indicateurs de succès effectifs*

L'équilibre visé entre les ressources provenant du Gouvernement (deux tiers) et celles provenant des donateurs (un tiers) n'a pas été tout à fait atteint. Dans le cadre d'accords administratifs signés avec la Banque mondiale, les donateurs se sont engagés à verser 839,4 millions de dollars aux deux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, 246,0 millions étant alloués au fonds national et 593,4 millions au fonds pour le Sud-Soudan. 784,8 millions de dollars ont été reçus, dont 260,9 millions pour le fonds national et 523,9 millions pour le fonds pour le Sud-Soudan.

- Fonds d'affectation spéciale multidonateurs national : 12 projets ont été approuvés et les accords correspondants ont été signés avec le Gouvernement, pour un montant total de 577,4 millions, dont 221,7 millions provenant du Fonds (soit 85 % des ressources mises à disposition par les donateurs) et 577,4 millions fournis par le Gouvernement d'unité nationale. Les ressources venant de donateurs représentent donc environ 38 % du total, contre 62 % pour les ressources fournies par le Gouvernement. Trois de ces 12 projets ont été clôturés (monnaie nationale, recensement et secteur judiciaire). Quatre projets supplémentaires ont été approuvés en mai 2009.

- Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud-Soudan : 14 projets ont été approuvés et les accords correspondants ont été signés avec le Gouvernement, pour un montant total de 481,3 millions de dollars, dont 234,7 millions provenant du Fonds (soit 45 % des ressources mises à disposition par les donateurs) et 246,6 millions fournis par le Gouvernement du Sud-Soudan. Ce dernier n'a pas contribué aux projets nationaux (sur la monnaie nationale et sur le recensement), pour lesquels la participation gouvernementale provenait uniquement du Gouvernement d'unité nationale. La répartition des ressources était la suivante : 49 % pour le Fonds et 51 % pour le Gouvernement du Sud-Soudan. Deux de ces 14 projets (ceux portant sur la monnaie nationale et sur le recensement) ont été clôturés. Un autre projet, sur la problématique hommes-femmes, a récemment été approuvé et plusieurs autres, destinés à compléter des projets en cours, sont en préparation.

#### 4.3.2 Réalisation des objectifs globaux définis dans le volume 2 du rapport de la Mission d'évaluation conjointe

Les objectifs définis par la Mission d'évaluation conjointe n'ont pas fait l'objet d'un examen. La Mission était un mécanisme provisoire mis en place pour assurer une transition jusqu'au moment où un plan national de développement serait présenté par le Gouvernement. Cela a été fait à la conférence de donateurs pour le Soudan tenue à Oslo en 2008, mettant ainsi fin aux travaux de la Mission.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le relèvement et le développement, y compris la fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement et de reconstruction; organisation de conférences de donateurs, inclusion de donateurs dans les réunions de coordination et suivi de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan	Oui	Des réunions de coordination des donateurs sur les questions liées à la situation humanitaire, au relèvement et au développement ont continué de se tenir chaque mois pour les opérations au Nord-Soudan et au Sud-Soudan. Tous les 15 jours, les donateurs et les organisations non gouvernementales concernées ont participé à des réunions sur la situation au Darfour, qui ont mis l'accent sur la coordination d'ensemble de l'action humanitaire et sur l'accès des populations en détresse aux secours. Au Sud-Soudan, les réunions avec les donateurs ont donné l'occasion d'établir un bilan complet de la situation humanitaire et des mesures de relèvement et de développement (y compris les problèmes de financement). Elles ont également abouti à une rationalisation et une meilleure coordination de l'emploi de différents fonds de financement commun, ainsi qu'à la signature d'un pacte tripartite entre le Gouvernement, les donateurs et l'ONU. Les mécanismes de suivi sont les suivants : le système de suivi des flux

<p>Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies, des ONG, du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan sur les questions de relèvement et de reconstruction et de développement, dans le cadre des réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des réunions bilatérales; et coordination de l'élaboration du plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2008, conformément au processus de la Mission d'évaluation conjointe.</p>	<p>financiers du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le système DevInfo de l'UNICEF et la surveillance, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des mécanismes de financement commun, du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des bases de données propres à différents organismes des Nations Unies.</p>
<p>Assistance aux organisations et groupes de femmes dans le cadre d'activités de relèvement et de reconstruction au niveau local, et notamment fourniture d'une aide pour l'élaboration de projets à effet rapide et d'autres projets de reconstruction, recherche de donateurs potentiels et facilitation de l'accès à ces derniers.</p>	<p>Oui Des réunions ont été tenues chaque semaine avec l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge, pour coordonner l'aide humanitaire et établir des plans d'action humanitaire communs à l'échelon national, à celui du Sud-Soudan et à celui des États (10 États du Sud-Soudan, les 3 zones et 3 États du Darfour). Le comité de contrôle du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud-Soudan a récemment attribué 40 millions de dollars au PNUD pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et 40 millions de dollars au PAM pour la remise en état des routes.</p> <p>Oui L'assistance aux organisations et groupes de femmes dans le cadre d'activités de relèvement et de reconstruction au niveau local a été incorporée comme élément central du plan de travail humanitaire pour 2009 de l'ONU et de ses partenaires, ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2012. Aucun projet à effet rapide adéquat n'a pu être sélectionné au cours de l'exercice considéré.</p>

---

**Réalisation escomptée 4.4** : Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme.

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

4.4.1 Examen par les autorités gouvernementales et les structures de cessez-le-feu de toutes les violations graves de l'obligation de protéger les civils, notamment les attaques de civils par des groupes armés, les sévices sexuels et les violences sexistes, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, ainsi que les entraves au libre accès aux ressources de base

Les autorités gouvernementales et les structures de cessez-le-feu ne réagissent que de façon extrêmement modeste et dispersée aux violations graves de l'obligation de protéger les civils. Les autorités gouvernementales ont cependant pris certaines mesures en la matière, organisant notamment une conférence de paix qui a réuni des chefs tribaux à Bentiu, dans l'État de l'Unité au Sud-Soudan, en mai 2009, ainsi qu'une réunion de la Commission militaire mixte du

4.4.2 Création de commissions conjointes Gouvernement-ONU chargées de la protection des civils, aux niveaux local et des États, pour signaler les lacunes et les problèmes en matière de protection au Soudan et y remédier (commissions nouvellement créées, 2006/07 : 6; 2007/08 : 10; 2008/09 : 13)

cessez-le-feu, tenue à Malakal en février 2009 pour tenter de mettre fin à une nouvelle escalade des affrontements dans l'État du Haut-Nil, réunion à laquelle ont participé le Gouverneur de l'État concerné, le Ministre chargé de la Commission d'aide humanitaire, les vice-présidents du Sud-Soudan et du Nord-Soudan, ainsi que la MINUS.

La création officielle de commissions conjointes Gouvernement-ONU chargées de la protection des civils reste en instance. Une seule d'entre elles a été constituée : la commission de coordination de la protection des civils, des droits de l'homme et de la primauté du droit pour l'État du Kordofan méridional, coprésidée par le Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses et la MINUS. Néanmoins, les ministères d'exécution et la Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan participent régulièrement aux travaux des groupes de travail de l'ONU sur la protection des civils, et leur participation a été renforcée. Parmi les obstacles à la création des commissions conjointes figurent le fort taux de rotation du personnel de terrain et le caractère sensible de la création d'organes conjoints réunissant le Gouvernement et l'ONU, dans la mesure où le Gouvernement pourrait entretenir des liens avec les auteurs présumés des violations.

4.4.3 Recensement, démobilisation et réintégration dans la vie civile de tous les enfants associés aux forces et autres groupes armés; aucun cas de recrutement d'enfants dans des forces et groupes armés n'est à signaler

Sur les 1 246 enfants associés à des forces ou groupes armés ayant été répertoriés, 600 seulement ont participé à un programme officiel de démobilisation et de réintégration. Il reste difficile de vérifier les informations sur les enfants associés à des forces ou groupes armés, car l'accès aux casernes est limité. Les groupes armés se montrent peu disposés à libérer les enfants soldats qui se trouvent dans leurs casernes, et la MINUS manque d'interlocuteurs sur le terrain. Globalement, l'insuffisance de l'aide à la réinsertion fournie aux enfants est préoccupante et elle a abouti dans certains cas à ce que des enfants démobilisés retournent dans leur caserne d'origine.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Suivi et rapports hebdomadaires sur la situation en matière de protection des civils au Soudan, moyennant l'identification des lacunes dans la protection et des cas de violation, et suivi en coopération avec les autorités nationales et locales et toutes les autres parties concernées afin d'examiner les questions relatives à la protection des civils	Oui	La MINUS a établi 48 rapports hebdomadaires sur l'évolution de la situation et les incidents relevés en matière de protection des civils. Elle les a communiqués à ses partenaires du système des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à la communauté des donateurs, afin de faciliter la mise au point de politiques, la prise de décisions et la conduite d'activités de sensibilisation, de planification stratégique et de mobilisation de ressources.

- 25 réunions de sensibilisation ont été organisées avec des autorités nationales et d'État (à Djouba, Wau, Malakal, Kadugli et Khartoum) et avec l'équipe de pays des Nations Unies (comprenant l'UNICEF, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour la population) pour aborder des questions précises concernant les enfants associés à des forces ou groupes armés (notamment leur libération et leur réinsertion sociale), l'effet des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le harcèlement de civils par du personnel en uniforme, l'impact des conflits tribaux sur les civils, les conflits fonciers, les déplacements forcés, les destructions de biens et les problèmes de relogement des déplacés à Khartoum et à Djouba. Les résultats de ces échanges ont été incorporés dans les stratégies mises en œuvre par la MINUS pour agir face aux problèmes de protection des civils dans le cadre des migrations tribales dans la région d'Abyei et des mesures de stabilisation prises dans l'État de Jonglei.
- Organisation de 20 enquêtes et évaluations sur le terrain concernant des exactions commises contre des civils, y compris violences sexuelles et sexistes, enlèvements ou trafic de civils, association d'enfants avec les forces et groupes armés, et autres cas de violation des droits de l'enfant
- Oui La MINUS a enquêté sur le terrain sur 30 affaires graves d'enlèvement et de disparition d'enfants, d'association d'enfants à des groupes armés, de violence sexuelle et sexiste, de meurtre et de harcèlement visant des civils, parmi les 190 missions d'évaluation des besoins et de vérification qu'elle a effectuées. Une partie de ces 190 évaluations avaient pour objet un suivi de routine (par exemple dans les zones où le nombre de retours est élevé), plutôt qu'une intervention à la suite d'une violation ou d'une affaire. Lorsque des besoins ou des problèmes ont été relevés, ils ont été communiqués aux partenaires d'exécution compétents au sein des groupes de travail sur la protection des civils ou portés à l'attention des autorités gouvernementales concernées.
- Coordination et participation, chaque mois, aux réunions des commissions conjointes entre les autorités des États et l'ONU et des groupes de travail interinstitutions sur la protection des civils, afin de promouvoir la responsabilisation et l'adoption de mesures préventives et correctives par les autorités concernées
- Oui La Commission de coordination de la protection des civils créée dans l'État du Kordofan méridional est présidée conjointement par le Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses et par la MINUS. 20 groupes de travail sur la protection des civils étaient opérationnels dans des zones classées à haut risque : Torit, Yei, Kajo Keji, Nimule, Tambura, Yambio, Kapoeta, Wau, Malakal, Maban, Bor, Kwajok, Aweil, Rumbek, Ed Damazin, Kadugli, Abyei et Khartoum, ainsi que le groupe de travail régional à Djouba et le Comité de pilotage national sur la protection des

civils à Khartoum. À Wau et Kwajok, ainsi qu'à Rumbek et Bentiu, les groupes de travail sur la protection des civils et sur la protection de l'enfance ont été fusionnés. La MINUS préside ou copréside ces groupes de travail, qui réunissent des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, les organismes gouvernementaux concernés et la Commission pour les secours et la reconstruction du Sud-Soudan. Des réunions ont été tenues tous les mois pour échanger des informations sur les incidents et les lacunes en matière de protection des civils, dégager des tendances, coordonner les activités menées, obtenir confirmation des incidents et mettre au point des messages de sensibilisation. La MINUS participe à 12 groupes de travail sur la protection de l'enfance à l'échelon des États, à Abyei, Kadugli et Ed Damazin, Djouba, Torit, Yambio, Wau, Malakal, Kwajok, Rumbek, Bor et Bentiu, qui se réunissent mensuellement afin d'échanger des renseignements et coordonner leurs interventions face aux violations recensées.

Recensement, investigation et analyse des affaires d'enlèvement ou de traite de civils et participation au règlement de ces affaires en servant au mieux les intérêts des victimes, grâce à la sensibilisation des autorités et du réseau d'organisations d'action sociale et à la coopération avec celles-ci, et par le biais de démarches auprès des institutions judiciaires et de sécurité, notamment celles créées par l'Accord de paix global

Oui La MINUS a constitué des dossiers et vérifié les faits pour 25 affaires d'enlèvement par la LRA et 30 cas de personnes ayant échappé au contrôle de la LRA. Elle a agi en coordination avec les collectivités locales et leurs responsables, le Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses, et l'UNICEF pour tenter de localiser des enfants enlevés, notamment dans le cadre d'activités de recherche et réunification des familles. Des réunions de sensibilisation ont été organisées avec les Gouverneurs des États d'Équatoria occidental, central et oriental, afin d'assurer la sécurité des déplacés, des réfugiés et des populations civiles rentrant dans leurs foyers dans des localités qui ont été vulnérables aux attaques de la LRA et notamment aux enlèvements d'enfants. Dans l'État de Jonglei, au Sud-Soudan, la MINUS, agissant en coordination avec l'UNICEF, a assuré une surveillance et a pris des mesures face à une forte augmentation du nombre d'enlèvements d'enfants depuis mars 2009, qui avait pour toile de fond des affrontements tribaux. Elle a notamment inscrit sur son registre 150 enfants enlevés, fourni des formations à des associations locales et renforcé leurs capacités en matière de protection de l'enfance et de recherche et réunification des familles, et mené des démarches

- En collaboration avec l'UNICEF, organisation de 20 ateliers, regroupant en moyenne 40 responsables du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, sur la responsabilité qui leur incombe d'empêcher que les enfants ne soient recrutés dans les forces armées et victimes d'autres violations (violences sexuelles et sexistes et enlèvements)
- Organisation de 15 ateliers, regroupant chacun une quarantaine de membres du personnel en uniforme de la MINUS, portant sur des questions concernant spécifiquement la protection des enfants, y compris la responsabilité d'aider la MINUS à mener ses activités de protection et celle de l'État de protéger les droits de l'enfant
- Organisation de 2 ateliers, regroupant 30 participants du Ministère des affaires sociales et du Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale, du Ministère de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses et du Ministère de la justice du Gouvernement du Sud-Soudan, et d'organisations de la société civile, sur la violence sexiste; et élaboration et diffusion d'émissions radiophoniques de 30 minutes sur la violence dont les femmes sont victimes
- auprès des autorités des comtés et des États, ainsi que du Gouvernement du Sud-Soudan, pour obtenir la libération d'enfants et bénéficier d'un appui logistique afin qu'ils retrouvent leur famille.
- Oui En collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, 20 séances de formation à la protection de l'enfance ont été assurées, avec la participation de 705 personnes issues de différents organismes gouvernementaux (membres d'unités mixtes intégrées et d'unités de police mixtes intégrées, membres de l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées soudanaises, travailleurs sociaux, policiers, juges, journalistes, parlementaires, commissaires de comté, dirigeants d'associations locales, chefs traditionnels, enseignants, observateurs nationaux, etc.). Elles ont porté sur des thèmes précis : enfants associés à des forces et groupes armés, recrutement d'enfants, enfants aux prises avec la loi, violence sexuelle et sexiste, enlèvements, résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, loi sur l'enfance de 2008, etc.
- Oui La MINUS a assuré 35 séances hebdomadaires de formation de nouvelles recrues à la protection des civils et à la protection de l'enfance, dont on a bénéficié de 2 861 membres de son personnel (1 094 fonctionnaires civils, 922 membres de la Police des Nations Unies, 835 observateurs militaires des Nations Unies et 10 représentants de pays fournisseurs de contingents). Deux pays fournissant des contingents à la MINUS ont assuré des ateliers de formation de formateurs sur la protection de l'enfance, d'une durée de 3 jours, suivies par 35 participants. La Police des Nations Unies a également mené deux ateliers de formation de formateurs sur le même sujet, d'une durée de 3 jours et réunissant 40 participants.
- Non En juillet 2008, la MINUS a organisé une réunion avec des fonctionnaires des ministères chargés des affaires sociales et de la protection de l'enfance, et de la Direction des affaires féminines et familiales, afin d'examiner les mesures prises pour sensibiliser le public à la question de la violence sexiste. La MINUS a travaillé avec la société civile sur une série de programmes concernant des questions et problèmes relatifs aux rapports entre hommes et femmes, avec notamment la création d'émissions radiophoniques abordant la violence sexiste et

Protection, par les forces de maintien de la paix, des civils immédiatement menacés de violences physiques

d'autres aspects de la problématique. Elle a aussi pris part à un débat sur la violence domestique diffusé par une radio de Djouba, Radio Miraya, en mars 2009.

Oui Lorsque des affrontements ont mis aux prises les éléments d'unités mixtes intégrées appartenant aux Forces armées soudanaises et à l'Armée populaire de libération du Soudan à Malakal, dans l'État du Haut-Nil, en février 2009, la MINUS a repéré des concentrations de civils vulnérables, notamment des réfugiés et des orphelins, a patrouillé en force dans ces zones et a assuré une aide médicale d'urgence avec une clinique mobile, ainsi qu'un approvisionnement en eau potable. Lorsque des affrontements tribaux dans l'État de Jonglei ont entraîné une augmentation du nombre de victimes civiles, y compris des femmes et des enfants, la MINUS a établi deux bases opérationnelles provisoires à Pibor et Akobo afin de pouvoir accéder plus facilement à la zone et pour être en mesure de mieux assurer la sécurité des habitants, grâce notamment à des patrouilles accrues. Elle est aussi intervenue auprès des responsables du comté, de l'État et du Gouvernement du Sud-Soudan.

### Composante 5 : appui

51. La composante appui correspond aux tâches exécutées par l'Équipe déontologie et discipline, le Groupe de la lutte contre le VIH/sida, la Section de la sécurité et de la sûreté, la Division de l'appui à la mission et l'Équipe de lutte antimines. Dans le cadre de cette composante, des services administratifs et logistiques et des services de sécurité ont été dispensés pour permettre à la Mission d'exécuter les activités prescrites, dans un environnement extrêmement fluctuant, caractérisé par des problèmes logistiques, des conditions de vie et de travail très difficiles et des moyens limités par rapport aux besoins qui ont surgi pendant la période. La Mission a réalisé des économies en se chargeant elle-même des opérations de manutention au sol au lieu d'utiliser les services d'un fournisseur.

52. Compte tenu de l'accroissement des mesures de sécurité dans toute la zone de la Mission, du renforcement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de l'appui à fournir en vue des élections, les priorités de la Mission en matière d'appui ont été revues et adaptées tout au long de l'année. Pendant la période considérée, une attention accrue a été portée au renforcement de la sécurité, à l'appui au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, aux préparatifs en vue des élections et à la reconfiguration de la composante militaire, ce qui a fait naître de nouveaux besoins sur le plan des installations, de l'infrastructure, des transports, des voyages dans la zone de la Mission et de l'appui logistique. En conséquence, la Mission a dû revoir son projet de construction de logements en dur destinés au personnel civil et donner la priorité à la construction d'équipements permanents au niveau des postes de commandement de secteur, au renforcement des

mesures de sécurité dans les installations existantes, à l'agrandissement des installations des bases d'opérations existantes et à la construction et la rénovation des centres de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

53. Au cours de la période considérée, les frais de voyage dans la zone de la Mission ont été plus élevés que prévu du fait de la mise en route, en 2008/09, de plusieurs grands programmes et activités qui n'avaient pas été prévus dans le budget et de l'intensification d'autres programmes et activités, comme le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les activités d'appui aux élections, les équipes itinérantes d'entretien des routes et les voyages liés à la formation. En ce qui concerne les opérations aériennes, la MINUS a collaboré avec la MINUAD, en partageant des moyens aériens, en planifiant conjointement les besoins, en partageant les frais de remise en état des aires de trafic de Khartoum et d'El Obeid, et en travaillant ensemble à la mise au point d'un système mondial de navigation par satellite. La mise en commun des services et des ressources avec la MINUAD s'est également étendue à la coordination du contrôle des mouvements, aux activités d'achat, à la gestion des carburants et au partage de locaux, et elle a permis de gagner en efficacité et de réaliser des économies.

---

**Réalisation escomptée 5.1** : Les opérations logistiques, administratives et d'appui à la sécurité de la Mission sont plus efficaces et plus efficaces

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

5.1.1 Augmentation du nombre de sites de la Mission dans lesquels celle-ci assure elle-même les services de manutention au sol (2006/07 : 0; 2007/08 : 4; 2008/09 : 5)

Objectif atteint. Les services de manutention au sol ont été assurés par le personnel de la MINUS dans 5 aéroports (Wau, Ed Damazin, Malakal, Kadugli et Djouba).

5.1.2 Réduction de 13 % des frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission (2007/08 : 3 102 000 dollars; 2008/09 : 2 697 000 dollars)

Les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission ont augmenté de 38 % par rapport à la période précédente. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation importante des voyages dans toute la zone de la Mission, résultant à la fois de l'évacuation temporaire du personnel d'Abyei dans les premiers mois de la période, suite à la crise sécuritaire survenue en mai 2008, et de sa réaffectation à d'autres bureaux en attendant la reconstruction de ceux d'Abyei, des préparatifs des élections, de la planification et de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au second semestre de l'année, ainsi qu'aux voyages liés aux formations organisées à Khartoum, à Djouba et à Entebbe.

5.1.3 Augmentation du nombre de membres du personnel civil logés dans des structures en dur dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans les postes de commandement de secteur (2007/08 : 30 %; 2008/09 : 60 %; 2009/10 : 100 %)

Des retards sont intervenus à partir de 2007/08 dans la construction de logements en dur pour le personnel civil, le risque de sécurité a augmenté à partir de mai 2008 et les moyens de la Mission ont subi une pression accrue du fait de la mise en route du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Compte tenu de l'éloignement des bases d'opérations, la Mission a aussi décidé d'y construire des équipements et des logements.

Compte tenu de l'évolution des priorités, ainsi que des moyens de construction limités disponibles pendant la saison sèche, le projet de construction de logements en dur a dû être revu pour donner la priorité à la construction, dans les postes de commandement de secteur, d'équipements communs permanents, notamment d'entrepôts permettant de stocker les marchandises à l'abri des intempéries, en particulier pendant la saison des pluies, d'abris, de cuisines, de blocs sanitaires et de systèmes performants d'évacuation des eaux usées.

5.1.4 Augmentation du nombre d'aéronefs partagés avec d'autres missions selon le principe de la répartition des coûts (2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 3)

Deux avions ont été partagés avec la MINUAD selon le principe de la répartition des coûts. D'autres aéronefs de la MINUS ont été prêtés à la MINUAD, suivant les disponibilités, selon les mêmes modalités.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

### Amélioration des services

Recours à des moyens internes plutôt qu'à des services commerciaux pour le service des aéronefs à Djouba, lorsque cette solution s'avère plus économique, dans le cadre de l'examen des besoins de la Mission en la matière et d'une stratégie à long terme

Oui Objectif atteint. La manutention au sol des aéronefs a été assurée par du personnel de la Mission sur 5 sites (Wau, Ed Damazin, Malakal, Kadugli et Djouba).

Adoption d'une politique globale visant à réduire les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission en rationalisant les déplacements autorisés, notamment grâce à la mise en service d'un système informatisé de gestion des déplacements du personnel, à la révision des instructions administratives et des orientations pertinentes, au renforcement des capacités de vidéoconférence et à l'amélioration de la coordination entre la composante militaire, la police et la composante civile dans la planification et la conduite des patrouilles sur de longues distances et des visites de sites éloignés

Non Bien que l'on se soit efforcé de rationaliser les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission, les programmes et activités essentiels suivants qui n'avaient pas été prévus dans le budget ou qui ont été renforcés en 2008/09 ont entraîné des frais de voyage supplémentaires :

- Déplacement d'agents électoraux dans tout le pays pour prêter main forte à la Commission électorale nationale;
- Augmentation du nombre de voyages effectués par les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) et par d'autres membres du personnel à l'appui du programme de DDR;
- Voyages de membres du personnel des postes de commandement de secteur et des bases d'opérations vers Khartoum, Djouba ou Entebbe pour y suivre une formation;
- Évacuation temporaire du personnel en poste à Abyei vers d'autres sites, à la suite de la crise de mai 2008.

Deuxième année d'un plan de réaménagement sur trois ans prévoyant la construction de structures en dur en remplacement de préfabriqués dans les camps d'hébergement mis à disposition par l'ONU dans les postes de commandement de secteur

Non Compte tenu des retards intervenus à partir de 2007/08 dans la construction de logements en dur destinés au personnel civil, de l'accroissement du risque de sécurité à partir de mai 2008 et de la pression accrue exercée sur les moyens de la Mission du fait de la mise en route du programme de DDR, ainsi que de la reconfiguration de la composante militaire sur les sites existants et de contraintes financières, la Mission a dû revoir l'ordre de ses priorités. L'évaluation ainsi menée a permis à la Mission d'identifier des domaines d'action prioritaires, sur lesquels elle a concentré ses efforts en 2008/09 :

- Le renforcement de la sécurité, notamment par : la construction d'une clôture d'enceinte en maçonnerie; la construction d'abris; le creusement d'un fossé et l'installation d'un talus antichars (travaux toujours en cours dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations à la fin de la période considérée)
- Travaux de construction ou de rénovation des bureaux locaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration à Djouba, Torit, Bor, Wau Aweil, Rumbek, Kadugli et Julud, qui ont été achevés. Les nouveaux camps de démobilisation en construction à Ed Damazin, Julud et Kadugli ont été achevés
- La construction d'installations et de logements dans les bases d'opérations, pour répondre au problème de l'éloignement

En conséquence, le projet de construction de logements en dur a été revu pour donner la priorité à la construction d'équipements permanents essentiels dans les postes de commandement de secteur (meilleures installations d'entreposage, cuisines en dur, buanderies, blocs sanitaires et systèmes performants d'évacuation des eaux usées).

Examen des besoins de transport aérien communs à la MINUS et à la MINUAD et mise en œuvre de stratégies visant à faire le meilleur usage possible des ressources mises en commun

Oui La MINUS et la MINUAD ont régulièrement examiné, ensemble, leurs besoins de transport aérien, ce qui les a amenées, en 2008/09, à partager 1 MD-83 et 1 IL-76. D'autres moyens aériens de la MINUS ont été mis à la disposition de la MINUAD en 2008/09, notamment 1 C-130, 1 MD-83, 1 CRJ-200 et 1 hélicoptère AME. Un travail de planification conjointe a été réalisé régulièrement dans les domaines des opérations

aériennes, du respect des normes techniques et des services aéroportuaires, dans le cadre de réunions et de téléconférences. La MINUS et la MINUAD ont également travaillé en collaboration sur les grands projets suivants en 2008/09 :

- Mise au point d'un système mondial de navigation par satellite
- Construction et remise en état des aires de trafic des aérodromes de Khartoum et d'El Obeid afin de désengorger les deux aéroports principaux (fin des travaux prévue en 2009/10)

### Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 8 745 soldats, 625 observateurs militaires et 715 membres de la police des Nations Unies

Déploiement, relève et rapatriement de :

8 502 Membres d'unités de soutien et d'unités de protection de la force

607 Observateurs militaires

575 Membres de la police des Nations Unies

Les chiffres sont inférieurs aux produits prévus, une étude des moyens militaires ayant conclu à la nécessité de ramener à 6 250 le nombre d'observateurs militaires et de remplacer plusieurs unités spécialisées par d'autres, ce qui a retardé le déploiement jusqu'à la signature d'un mémorandum d'accord avec les pays fournisseurs de contingents.

Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers

444 Rapports d'inspection des opérations de vérification ont été établis.

141 Rapports trimestriels de vérification portant en moyenne sur le matériel de 8 309 militaires ont été établis.

Stockage et fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 8 542 soldats

8 309 Militaires ravitaillés en rations, en moyenne (à l'exclusion de 193 officiers d'état-major)

641 Militaires ravitaillés en bouteilles d'eau, en moyenne. Depuis mars 2009, toutes les unités disposent de leur propre station de traitement des eaux.

Gestion d'un effectif de 4 260 civils en moyenne, composé de 1 038 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 860 agents recrutés sur le plan national et 362 Volontaires des Nations Unies

3 433 Contrats gérés en moyenne, concernant :

758 Fonctionnaires recrutés sur le plan international

2 422 Agents recrutés sur le plan national

253 Volontaires des Nations Unies

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et

1 983 Nouveaux agents de maintien de la paix ont

de discipline concernant l'ensemble du personnel civil et militaire ainsi que tous les membres de la police, couvrant à la fois la formation, la prévention, le contrôle et l'application de mesures disciplinaires, le cas échéant

suivi une séance d'information sur le code de conduite et sur la prévention de l'exploitation sexuelle et le signalement des cas. Cet effectif était composé de :

- 718 Membres de la police de la MINUS
- 349 Fonctionnaires civils recrutés sur le plan international
- 284 Fonctionnaires civils recrutés sur le plan national
- 632 Fournisseurs et autres

La MINUS a organisé 49 séances d'information dans tous les secteurs à l'intention des membres des nouveaux contingents envoyés par les pays fournisseurs de contingents ainsi que des nouveaux observateurs militaires et officiers d'état-major. La Mission a aussi organisé 13 séances d'information portant sur des sujets particuliers pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires d'administration de la police de la MINUS, des commandants de secteur et des responsables des bases d'opérations, ainsi que de ses agents de sécurité recrutés sur le plan national et de ses fournisseurs. Le Groupe Déontologie et discipline a régulièrement mis à jour le Système de suivi des fautes professionnelles pour faciliter le suivi des cas identifiés et l'étude des tendances et des facteurs de risque, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires.

### Installations et infrastructure

Entretien et remise en état du quartier général de la Mission, du bureau local de Djouba et de 3 antennes locales (Malakal, Wau et Rumbek), de 3 bureaux régionaux (Ed Damazin, Kadugli et Abyei), d'une base logistique, d'un bureau de dédouanement, d'une station de radio et des 18 bases d'opérations où est déployé le personnel civil et militaire

Oui Des travaux d'entretien de routine ont été réalisés dans toutes les structures existantes, y compris dans les logements, les bureaux, les cuisines et les buanderies, ainsi que dans 18 bases d'opérations, où des travaux d'entretien de routine ont été menés sur les installations électriques, les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, les blocs sanitaires, les systèmes d'évacuation des eaux usées et les allées, ainsi que des inspections et des travaux d'entretien quotidiens des systèmes d'air conditionné et des groupes électrogènes et des travaux de terrassement.

Prestation de services d'assainissement sur tous les sites (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures)

Oui Des services d'assainissement de base, comprenant l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, ont été assurés sur tous les sites.

Exploitation et entretien de 46 puits et de 14 stations de traitement des eaux, dont 7 appartenant à l'ONU et 7 aux contingents, dans toute la zone de la Mission

Les installations suivantes ont été exploitées et entretenues :

- 46 Puits
- 17 Stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU
- 31 Stations de traitement des eaux appartenant aux contingents

L'entretien des stations de traitement des eaux a été assuré au quotidien, selon les besoins, par des techniciens de la MINUS. Un nombre de stations plus important que prévu a été nécessaire pour couvrir les besoins de toutes les bases d'opérations.

Exploitation et entretien de 500 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 210 groupes électrogènes appartenant aux contingents (relevant du soutien logistique autonome) dans toute la zone de la Mission

Exploitation et entretien des groupes électrogènes suivants, d'une puissance allant de 5 à 500 kilovoltampères :

- 721 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- 239 Groupes électrogènes appartenant aux contingents

Pour répondre aux changements intervenus au niveau des postes de commandement de secteur et aux travaux d'agrandissement et de construction menés dans les bases d'opérations, des groupes électrogènes supplémentaires, de puissance moyenne ou élevée, ont été déployés dans toute la zone de la Mission.

Stockage et distribution de 13 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes

17,6 millions De litres de carburants et de lubrifiants ont été stockés et distribués (pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU et ceux des contingents). Des groupes électrogènes plus puissants et 221 nouveaux groupes électrogènes appartenant à l'ONU et 29 nouveaux groupes appartenant aux contingents ont été déployés, afin de répondre aux besoins supplémentaires découlant de la construction de nouvelles installations dans les postes de commandement de secteur et de l'agrandissement des bases d'opérations. En raison des conditions atmosphériques extrêmes, les groupes électrogènes n'ont pas été exploités à pleine capacité afin d'éviter les pannes, ce qui a obligé à utiliser des groupes supplémentaires afin d'obtenir la capacité nécessaire.

Entretien et remise en état de 565 km de route et de 11 ponts

94 km De routes ont été entretenues et remises en état (route Kaya-Yei). Il était prévu d'effectuer des réparations ponctuelles, mais du fait de l'importance du trafic, d'une saison humide

	<p>particulièrement longue et de l'état des routes, beaucoup plus mauvais que prévu, des travaux de remise en état plus lourds ont dû être réalisés. Parmi les 3 équipes chargées du projet d'entretien et de remise en état des routes, seule l'équipe de Yei a bénéficié d'une formation. La formation des 2 autres équipes a été retardée, le centre et le matériel nécessaire n'étant pas disponibles. Aucun pont n'a fait l'objet de travaux pendant la période considérée, cette tâche ayant été transférée aux équipes du PAM et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La Mission a fait l'acquisition de 5 ponts, dont l'installation a été confiée au PAM et à l'UNOPS dans le cadre du partenariat entre l'ONU et ces deux institutions.</p>
Entretien de 9 aérodromes et de 22 hélicoptères dans toute la zone de la Mission	9 Grands aérodromes ont été entretenus.
Remise en état et entretien des pistes d'atterrissage de Kadugli, Malakal et Ed Damazin afin de les rendre conformes aux règles de vol à vue, de façon à permettre les opérations de nuit dans toute la zone de la Mission	<p>16 Hélicoptères et pistes d'atterrissage ont été entretenus. Le chiffre prévu était erroné, la MINUS gérant 16 hélicoptères.</p> <p>5 Des travaux d'entretien des pistes ont été réalisés dans 5 grands aérodromes (Kadugli, Malakal, Ed Damazin, Wau et Rumbek). Les aérodromes de Khartoum et El Obeid, qui peuvent être utilisés pour les opérations de nuit, ont été remis en état. En outre, les aérodromes de Kadugli, Malakal, Ed Damazin, Wau et Rumbek peuvent aussi être utilisés, au besoin, pour le vol à vue de nuit en ayant recours aux systèmes mobiles d'éclairage des pistes de la MINUS, afin de procéder à des évacuations sanitaires d'urgence.</p>
Démontage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 km de route), notamment réalisation d'une étude technique de 11 400 km de route par des équipes de levé à l'appui des activités de la Mission et exécution des travaux de déminage humanitaire qui seront nécessaires	<p>838 km De route ont été déminés. En 2008/09, moins de travaux de déminage ont été réalisés sur les routes, mais davantage ont été menés dans les zones ayant fait l'objet d'un levé, à l'appui des activités de la MINUS et en réponse à ses priorités humanitaires.</p> <p>4 091 km De route ont fait l'objet d'un levé. Les routes principales ont fait l'objet d'un levé et ont été déminées, y compris la route reliant Raja, Timsah et les rizières dans l'État du Bahr al-Ghazal septentrional, la route reliant Lokirroï à Langbu dans l'État d'Equatoria central, les routes reliant Bullen à Abo Shinena, Kalkada à Tumbera et Angarto à Klogi dans le Kordofan méridional, et les routes reliant Sabanaby à Biltuma et Um Gelbi à Bankalal dans l'État du Nil Bleu. Comme il est mentionné plus haut, le déminage de zones a mobilisé des moyens plus importants.</p>

4,9 millions de m<sup>2</sup> Ont été déminés, soit une zone équivalant à 616 km de route.

723 Zones dangereuses ont été déminées dans des régions prioritaires des États du Nil Bleu, de l'Équatoria orientale, de Jonglei, du Bahr al-Ghazal septentrional, du Kordofan méridional, du Haut Nil, de Warrab, du Bahr al-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale.

### Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 837 véhicules, remorques et attelages de remorque appartenant à l'ONU, dans 10 ateliers dans toute la zone de la Mission

2 592 Véhicules, remorques et attelages de remorque appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus. Le nombre de véhicules exploités et entretenus inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les véhicules achetés pendant l'année n'ont été livrés à la Mission que vers la fin de la période et n'avaient pas encore été déployés.

9 Ateliers exploités à Khartoum, El Obeid (base logistique) et dans 9 secteurs : Khartoum, El Obeid, Ed Damazin, Malakal, Djouba, Kadugli, Wau, Abyei et Rumbek. La MINUS exploite 9 ateliers depuis que celui de El Fasher a été transféré à la MINUAD.

Approvisionnement en carburants et lubrifiants pour un parc moyen de 1 834 véhicules appartenant aux contingents

1 834 Véhicules appartenant aux contingents en moyenne approvisionnés en carburants et lubrifiants

### Transports fluviaux

Approvisionnement en carburants et lubrifiants pour 9 patrouilleurs appartenant aux contingents

9 Patrouilleurs appartenant aux contingents en moyenne approvisionnés en carburants et lubrifiants

### Transports aériens

Exploitation et entretien de 12 avions et de 28 hélicoptères dans toute la zone de la Mission

Le parc ayant été réduit temporairement de 4 hélicoptères et de 2 avions au quatrième trimestre, en raison de contraintes financières liées à l'augmentation du coût de location des appareils, le nombre moyen mensuel d'appareils exploités et entretenus était de :

12 Avions

26 Hélicoptères

Approvisionnement en carburants et lubrifiants pour 12 avions et 28 hélicoptères

En raison de la réduction temporaire du parc, le ravitaillement en carburants a été assuré pour une moyenne de :

12 Avions

26 Hélicoptères

## Transmissions

Services d'appui technique et d'entretien pour un réseau satellite composé d'une station terrienne assurant la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données

Services d'appui technique et d'entretien pour 26 microterminaux VSAT, 28 centraux téléphoniques et 28 liaisons hertziennes

Services d'appui technique et d'entretien pour 141 répéteurs et émetteurs HF, 73 répéteurs et émetteurs VHF et 68 répéteurs et émetteurs UHF

Services d'appui technique et d'entretien pour 25 stations de radiodiffusion FM dans 2 installations de production radiophonique

## Informatique

Services d'appui technique et d'entretien pour 231 serveurs, 3 850 ordinateurs de bureau, 1 278 ordinateurs portables, 937 imprimantes et 184 expéditeurs numériques, sur 29 sites

1 Station terrienne équipée d'une antenne de 7,3 mètres de diamètre et le matériel connexe ont été entretenus afin d'assurer la transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données dans la zone de la Mission.

Des services d'appui technique et d'entretien ont été assurés pour :

36 Microterminaux VSAT déployés dans les bureaux extérieurs dans toute la zone de la Mission

63 Liaisons hertziennes

29 Centraux téléphoniques (bases d'opérations, secteurs et siège) ont été entretenus, du fait de l'augmentation des liaisons hertziennes nécessaires aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la zone de la Mission

60 Répéteurs VHF ont fait l'objet de services d'appui et d'entretien. Tous les autres appareils (radios mobiles HF/VHF, radios portatives et radios fixes HF/VHF) sont équipés d'émetteurs. Le nombre d'émetteurs est de 8 534 (HF et VHF).

13 Stations de radiodiffusion FM entretenues, correspondant uniquement à des systèmes déployés dans le Sud-Soudan, la Mission n'ayant pas été autorisée à émettre dans les régions du Nord.

Le matériel informatique suivant a été entretenu, sur 29 sites :

214 Serveurs

3 757 Ordinateurs de bureau

1 235 Ordinateurs portables

323 Imprimantes

283 Scanners (expéditeurs numériques et lecteurs optiques ultrarapides)

Parmi les imprimantes devant faire l'objet de services d'entretien en 2008/09, 487 étaient des modèles de petites dimensions qui ont finalement été reclassés comme articles consommables en 2008/09.

Services d'appui technique et d'entretien pour un réseau local et 27 réseaux longue portée, pour 4 500 usagers sur 29 sites

Ont fait l'objet de services d'appui technique et d'entretien :

- 1 Réseau local
  - 29 Sites de la zone de la Mission interconnectés et raccordés au réseau longue portée de l'ONU
  - 6 008 Adresses électroniques actives
- Oui Les réseaux sans fil du siège à Khartoum, des sièges régionaux, des bases d'opérations et des camps ont bénéficié de services d'appui technique et d'entretien.

Services d'appui technique et d'entretien du réseau sans fil

### Services médicaux

Exploitation et gestion de 40 dispensaires de niveau I (13 civils et 27 militaires), de 4 centres médicaux de niveau II, d'un hôpital de niveau III ainsi que de 14 équipes médicales avancées et de 5 équipes chargées de l'évacuation sanitaire aérienne, dans toute la zone de la Mission

Exploitation et gestion de :

- 9 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU
  - 26 Hôpitaux militaires de niveau I
  - 16 Équipes médicales avancées
  - 5 Équipes chargées de l'évacuation sanitaire
- Sur les 13 dispensaires civils prévus, 4 dispensaires initialement affectés à la région du Darfour (El Fasher, Geneina, Zalingei et Nyala) ont été transférés à la MINUAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui a ramené à 9 le nombre de dispensaires de niveau I gérés par la MINUS.
- 4 Centres médicaux de niveau II à Djouba, Ed Damazin, Wau et Malakal
  - 1 Centre médical de niveau III à Kadugli
- Deux hôpitaux sont actuellement loués à Khartoum (hôpitaux Sarihoon et El Faisal) pour dispenser des services de soins de niveau III au personnel de la MINUS. Des démarches ont été entreprises en vue de louer à Khartoum deux hôpitaux supplémentaires dans lesquels seront dispensés des services de soins de niveau III.

Gestion d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre comprenant l'ensemble des sites de la Mission et permettant l'évacuation vers 3 hôpitaux de niveau IV à Nairobi (2 hôpitaux) et en Égypte

- Non Vers les hôpitaux de niveau IV de Nairobi seulement. Un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre comprenant l'ensemble des sites de la Mission, permettant l'évacuation vers les hôpitaux de niveau IV de Nairobi, a été géré. Les lettres d'attribution devant encore être signées, il n'est pas encore possible de procéder à des évacuations sanitaires vers les hôpitaux égyptiens.

Services de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel en matière de VIH/sida à la disposition de l'ensemble du personnel de la Mission

3 Centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel ont été créés à Khartoum, Djouba et Kadugli pour servir l'ensemble du personnel de la MINUS.

Sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues

10 192 Membres du personnel ont suivi un programme de sensibilisation au VIH/sida sur leur lieu de travail et des séances d'information ont été organisées pour 10 192 personnes à Khartoum, Djouba, Wau, Malakal, Kadugli, Ed Damazin et Abyei, y compris dans les bases d'opérations.

12 Séances d'information sur le VIH/sida ont été animées par des membres du personnel pour leurs collègues.

486 Personnes ont suivi les séances d'information sur le VIH/sida animées par des membres du personnel pour leurs collègues à Khartoum, Djouba, Wau, Malakal, Kadugli, Ed Damazin et Abyei.

### Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission

Oui Des gardes étaient en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans tous les grands complexes de la MINUS. Des agents de sécurité étaient également en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ou d'astreinte.

Protection rapprochée du chef et de certains autres hauts responsables de la Mission, ainsi que de personnalités en visite

Oui La protection rapprochée du chef et de certains autres hauts responsables de la Mission, ainsi que de personnalités en visite, a été assurée.

Information sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et services d'évaluation sur site dispensés à 625 observateurs militaires, 203 officiers d'état-major, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 038 membres du personnel recruté sur le plan international et 362 volontaires recrutés sur le plan international

Oui Une information sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile a été dispensée et des évaluations sur site ont été conduites, selon les besoins. Des inspections ont été conduites dans toutes les résidences privées des observateurs militaires, des officiers d'état-major, des membres de la police des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies dans toute la zone de la Mission afin d'évaluer leur conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

Formation de base en matière de sécurité et de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la Mission, exercices de lutte contre l'incendie à l'intention de tout le personnel de sécurité et des responsables de l'évacuation en cas d'incendie dans toute la zone de la Mission

Oui Une formation en matière de sécurité a été dispensée à tous les nouveaux membres du personnel de la Mission dans le cadre de la formation à l'entrée en fonction, et des cours obligatoires de formation Sécurité et sûreté en mission ont été dispensés à Khartoum et à Djouba. Ces cours comprennent des modules portant sur la sécurité incendie et sur la lutte contre l'incendie. Le personnel de sécurité est

---

Réalisation d'évaluations de la sécurité incendie et d'inspections, chaque année et dans tous les locaux, en vue de s'assurer que les normes de sécurité incendie sont respectées, notamment d'exams trimestriels de l'état d'application des recommandations de sécurité incendie

Établissement de 250 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, les vols ou la perte de biens de la MINUS ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les cas de décès ou de blessure et les cas d'inconduite du personnel des Nations Unies

---

formé à la lutte contre les incendies tout au long de l'année.

Oui Un spécialiste de la sécurité incendie du Département de la sûreté et de la sécurité a conduit des évaluations et des inspections annuelles dans tous les locaux et lieux de travail de la MINUS à partir de janvier 2009.

267 Rapports d'enquête mensuels ont été établis, comprenant 148 rapports concernant le Nord et 119 rapports concernant le Sud.

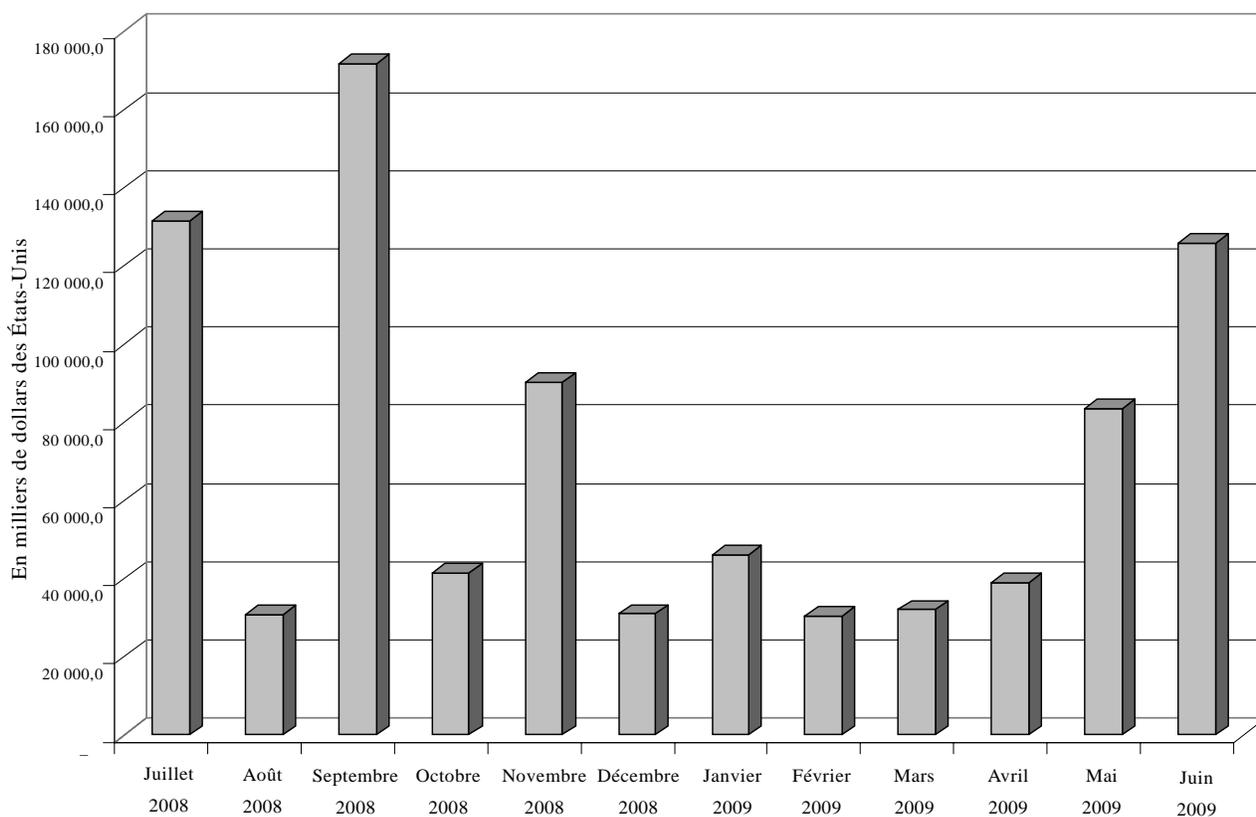
### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	31 728,6	31 719,4	9,2	0,0
Contingents	230 235,6	230 932,6	(697,0)	(0,3)
Police des Nations Unies	38 245,9	35 542,9	2 703,0	7,1
Unités de police constituées	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>300 210,1</b>	<b>298 194,9</b>	<b>2 015,2</b>	<b>0,7</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	123 633,9	126 822,1	(3 158,2)	(2,6)
Personnel recruté sur le plan national	50 462,8	51 180,1	(717,3)	(1,4)
Volontaires des Nations Unies	10 677,2	11 602,4	(925,2)	(8,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 648,1	3 471,0	177,1	4,9
<b>Total partiel</b>	<b>188 452,0</b>	<b>193 075,8</b>	<b>(4 623,8)</b>	<b>(2,5)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	1 637,9	1 159,8	478,1	29,2
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	470,9	265,3	205,6	43,7
Voyages	5 484,1	6 591,0	(1 106,9)	(20,2)
Installations et infrastructures	95 966,1	91 439,0	4 527,1	4,7
Transports terrestres	23 024,1	21 558,4	1 465,7	6,4
Transports aériens	145 883,8	145 122,3	761,5	0,5
Transports maritimes ou fluviaux	67,3	67,0	0,3	0,4
Transmissions	18 044,6	17 749,2	295,4	1,6
Informatique	10 820,2	10 743,3	76,9	0,7
Services médicaux	9 311,0	9 203,3	107,7	1,2
Matériel spécial	1 965,6	2 064,2	(98,6)	(5,0)
Fournitures, services et matériel divers	74 556,0	63 076,7	11 479,3	15,4
Projets à effet rapide	1 000,0	177,9	822,1	82,2
<b>Total partiel</b>	<b>388 231,6</b>	<b>369 217,5</b>	<b>19 014,1</b>	<b>4,9</b>
<b>Total brut</b>	<b>876 893,7</b>	<b>860 488,1</b>	<b>16 405,5</b>	<b>1,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	18 553,5	20 797,2	(2 243,7)	(12,1)
<b>Total net</b>	<b>858 340,2</b>	<b>839 691,0</b>	<b>18 649,2</b>	<b>2,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>876 893,7</b>	<b>860 488,1</b>	<b>16 405,5</b>	<b>1,9</b>

## B. Répartition mensuelle des dépenses



54. Les pics de dépenses enregistrés aux mois de juillet et de septembre 2008 sont imputables, le premier, au démarrage du cycle annuel de passation des marchés, le second, au remboursement des États contributeurs de contingents. Le pic de dépenses constaté en juin 2009 est dû à des dépenses supérieures au titre de la relève des contingents et des policiers des Nations Unies, ainsi qu'à la fin du cycle de passation des marchés et au règlement des factures correspondantes auprès des prestataires de biens et services fournis pendant la période précédant la fin de l'exercice et la clôture des comptes.

## C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	8 590,5
Recettes diverses ou accessoires	10 129,8
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(4,9)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	18 983,4
<b>Total</b>	<b>37 698,8</b>

## D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Observateurs militaires	–
Contingents	46 726,3
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>46 726,3</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructure	17 779,3
Transmissions	7 572,6
Services médicaux	7 540,5
Matériel spécial	2 025,8
<b>Total partiel</b>	<b>34 918,1</b>
<b>Total</b>	<b>81 644,5</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,60	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,80	24 mars 2005	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,30	24 mars 2005	–
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0 à 3,0		

## IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	(697,0)	(0,3 %)

55. Le dépassement est dû à l'achat de matériel militaire spécial, notamment de vedettes militaires rapides et de sets de plongée (2 882 000 dollars). Cet écart est partiellement compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre de la relève des contingents (2 055 dollars par personne en moyenne contre 2 486 dollars prévus).

<sup>1</sup> Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Ne sont analysés que les écarts de plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	2 703,0	7,1 %

56. L'économie s'explique par le fait que le nombre de policiers des Nations Unies percevant une indemnité de subsistance (missions) supérieure pendant les 30 premiers jours a été moins élevé que prévu et que le nombre de voyages liés à la relève a été inférieur aux prévisions, 121 policiers des Nations Unies ayant vu leurs contrats prolongés au-delà d'un an.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(3 158,2)	(2,6 %)

57. Le dépassement correspond à une augmentation de 4 % des traitements et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et à une hausse de 5 % des primes de risque. Cet écart est partiellement compensé par des dépenses moins importantes que prévu au titre des indemnités de subsistance (missions), la part du personnel sur le terrain ayant déménagé dans des logements mis à disposition par l'Organisation des Nations Unies ayant atteint 73 % au lieu des 60 % prévus pour la période allant de février à juin 2009.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(717,3)	(1,4 %)

58. Le dépassement est imputable à une hausse des traitements de 6,8 % pour la catégorie des agents des services généraux et de 2,3 % pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet écart est partiellement compensé par des dépenses communes de personnel moins élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(925,2)	(8,7 %)

59. Le dépassement est principalement imputable à l'augmentation de 5 % des primes de risque au 1<sup>er</sup> janvier 2009, compensée en partie par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (28,3 % contre 15 %).

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	177,1	4,9 %

60. L'économie est due à un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international (50 % contre 21 %). Cet écart est partiellement compensé par l'augmentation de 5 % des primes de risque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et par l'accroissement du nombre de personnels habitant dans des logements mis à disposition par l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	478,1	29,2 %

61. L'économie s'explique par un taux de vacance de postes supérieur aux prévisions (41,7 % contre 15 %).

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants</b>	205,6	43,7 %

62. L'économie résulte des difficultés rencontrées pour trouver des consultants locaux compétents afin de dispenser des formations dans toute la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	(1 106,9)	20,2 %

63. Le dépassement est imputable à l'augmentation des frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission en raison de l'accroissement des activités dans toute la zone de mission au cours de la deuxième partie de la période : introduction du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, activités électorales, augmentation des activités de formation interne à Khartoum et Djouba.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructure</b>	4 527,1	4,7 %

64. L'économie résulte principalement de l'annulation de l'appel d'offres lancé pour la construction d'une aire de trafic destinée à l'appareil de la MINUS à Djouba, dont le coût s'est avéré trop élevé pour la Mission. Il s'agissait d'un projet prioritaire, au profit duquel d'autres projets avaient été reportés ou revus à la baisse afin de dégager les ressources supplémentaires nécessaires. Cette économie est partiellement annulée par les dépenses engagées pour répondre aux besoins prioritaires de la Mission (renforcement du dispositif de sécurité et création des bases d'opérations notamment).

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	1 465,7	6,4 %

65. L'économie résulte principalement de l'annulation de l'achat d'un engin de manutention de conteneurs tous terrains (289 700 dollars) devenu inutile, de dépenses de carburant (695 700 dollars) inférieures aux prévisions (1,19 dollar par litre en moyenne contre 1,26 dollar prévu), et de dépenses inférieures au titre des pièces détachées et du matériel d'atelier (344 444 dollars), les contrats existants ayant expiré et étant alors en voie de renouvellement. Cette économie est en partie annulée par des dépenses supérieures au titre de l'assurance responsabilité civile en 2006/07 et 2007/08 (192 800 dollars).

	<i>Écart</i>	
<b>Transports aériens</b>	761,5	0,5 %

66. Le solde non utilisé est imputable à des dépenses inférieures au titre du carburant aviation (1,06 dollar par litre en moyenne contre 1,14 dollar prévu), à des frais de location d'aéronefs à voilure fixe moins élevés que prévu, et à la récupération de frais de gestion fixes (708 000 dollars) au titre du cofinancement des dépenses de carburant avec la MINUAD, partiellement compensée par des dépenses contractuelles afférentes à l'aéronef à voilure tournante supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
<b>Transmissions</b>	295,4	1,6 %

67. L'économie s'explique essentiellement par le ralentissement du déploiement des prestataires de services de communication en raison des difficultés rencontrées pour recruter des techniciens qualifiés (398 000 dollars), par l'achat tardif de matériel lié aux activités d'information (306 300 dollars), par la réduction des coûts d'impression des magazines mensuels, et par le manque de prestataires pour réaliser certains projets de sensibilisation à l'Accord de paix global (252 600 dollars). Cette économie est partiellement annulée par des dépenses plus importantes que prévu au titre du matériel de transmissions nécessaire pour relier à Internet 19 bases d'opérations (271 500 dollars) et par des coûts supérieurs aux prévisions au titre des services partagés (86 000 dollars), dont la fourniture de services de lignes louées privées (internationales et nationales).

	<i>Écart</i>	
<b>Services médicaux</b>	107,7	1,2 %

68. L'économie s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre des fournitures médicales grâce aux contrats-cadres.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	11 479,3	15,4 %

69. L'économie est imputable aux retards dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, avec pour conséquence que seuls 6 566 anciens combattants ont été démobilisés au lieu des 50 000 prévus. Les dépenses au titre du fret et des frais connexes ont également été moins importantes que prévu, car la quantité de matériel appartenant aux Nations Unies transféré de la MINUEE à la MINUS a été moins importante que prévu.

	<i>Écart</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	822,1	82,2 %

70. L'économie est imputable à la suspension de nouveaux projets jusqu'à ce que les anciens projets soient menés à bien.

## **V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

71. En ce qui concerne le financement de la MINUS, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, soit 10 788 300 dollars, correspondant à la différence entre le montant des contributions mises en recouvrement (871 276 400 dollars) et le montant des dépenses engagées (860 488 100 dollars);

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 37 698 800 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (8 590 500 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (10 129 800 dollars), aux ajustements sur exercices antérieurs (4 900 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (18 983 400 dollars).

---